



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la Commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du quatorze juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 25

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Madame PIRAUD Monique – Monsieur LETILLY Tony – Mesdames BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – Monsieur DUVAL Cédric – Mesdames ROQUET Christelle – ROYER Carine – MINGOT Aurélie – MARTIENNE Alice – Monsieur OUISSE Laurent – Madame BRICHE Pascaline – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 3

Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Monsieur OUISSE Laurent)
Monsieur FROCRAIN Frédéric (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur LETILLY Tony)

Etait excusée : 1

Madame PIED Magalie.

Secrétaire de séance : Madame PICOT Marie-Andrée.

Monsieur le Maire

Avant que nous passions à l'ordre du jour, vous avez reçu le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui du 11 mai 2023. Est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques ou des corrections ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Le Conseil Municipal a eu une très bonne tenue, la dernière fois. Page 61, quand on parle de la déchèterie, il y a une petite « pique » de faite envers Madame MISIN : « Cela vous aurait fait faire du sport... ». Cela tombe mal que ce soit Madame MISIN, parce que c'est une sportive très accomplie, elle fait plusieurs sports. Si vous pouviez éviter ce genre de remarque, surtout que là, ce n'est pas à bon escient. C'était peut-être une touche d'humour, mais que cela tombe sur elle...

Monsieur le Maire

C'est noté.

Monsieur le Maire

Nous allons passer à la première question qui est à l'ordre du jour, qui est une question importante, qui est celle du retour du dossier de la Carrière CHARIER à la Maison Noulet à Revin.

**DELIBERATION N° 1
CARRIERE DE LA MAISON NOULET A REVIN :
6 ANS APRES L'ENQUETE PUBLIQUE LE PREFET AUTORISE
LE STOCKAGE DE DECHETS ET LE COMPLEMENT
DU PLAN D'EAU : PRESENTATION ET DISCUSSION DES ENJEUX**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le Sous-préfet de Saint Nazaire a signé le 26 mai dernier, juste avant de partir, par délégation du préfet un arrêté « d'enregistrement », autorisant la société CHARIER Carrières et Matériaux à exploiter pendant 12 ans un « centre de stockage de déchets inertes » en comblant l'ancienne carrière de Revin devenue un plan d'eau (capacité de dépôt de 150.000 t/an de déchets).

Face aux nombreux vices qui semblent entacher l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023, Monsieur le Maire va déposer un recours au Tribunal administratif de Nantes pour en demander l'annulation au nom de la ville de Donges.

Il est proposé aux élus de la Municipalité de discuter ensemble des enjeux liés à la décision du Sous-Préfet.

Monsieur le Maire

C'est une démarche cohérente, par rapport aux positions que nous avons prises en 2017. Je ne vous cache pas que, lorsque j'ai appris que cet arrêté avait été signé, j'ai eu, d'abord un sentiment d'incrédulité. Je n'imaginai pas que 6 ans après une enquête publique, un projet de ce type, pouvait sortir du placard, ou, même pas du placard, sortir des archives et qu'il sorte par la petite porte. Parce que les arrêtés précédents, qui ont été pris dans ce dossier, étaient signés par la Préfète, et ensuite, c'est le Sous-Préfet de Saint-Nazaire qui a signé le dernier arrêté.

Un arrêté qui vise une demande de la société CHARIER Carrière et Matériaux, qui date de 2015, il y a 8 ans. Une demande qui a fait l'objet d'une enquête publique en 2017, il y a 6 ans. Les enquêtes publiques ont une durée de validité d'au maximum 5 ans. Alors, délivrer une autorisation sur la base d'une enquête publique de 2017, je pense que c'est extrêmement audacieux.

Nous avons échangé avec un Cabinet d'avocats, spécialisé dans le droit de l'Environnement, parce que je précise que j'ai saisi un Cabinet d'avocats. C'est un domaine qui ne m'est pas étranger, mais simplement, le dossier est tellement volumineux, il demande tellement de travail, qu'à un avocat tout seul, si en plus, il cumule ce travail avec la fonction de Maire, il ne pourrait pas traiter ce dossier...

Je ne pourrai pas le traiter, parce que je négligerai tous les autres dossiers de la Ville, donc, ce n'est pas possible. J'ai décidé de solliciter un Cabinet d'avocats et l'avocat, avec qui nous avons eu un premier entretien, nous a dit qu'il y a beaucoup de choses qui nous paraissent tout à fait incroyables, mais qui n'ont pas forcément de portée juridique, parce que c'est régularisable.

Tandis que, la caducité de l'enquête publique, là, c'est un problème beaucoup plus sérieux, donc je m'étonne. Je m'étonne, d'autant plus que, sans jeu de mots, le dossier de la Carrière devait être « enterré » depuis le 2 mars 2018. Alors, pourquoi le 2 mars 2018 ?

Eh bien, tout simplement, parce qu'un arrêté de la Préfète de la Région-Pays de la Loire, qui datait du 2 novembre 2017, avait indiqué la procédure d'instruction de la demande formulée par la société CHARIER CM, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la Commune de Donges, au lieu-dit La Maison Noulet.

Cette procédure d'instruction, ne pouvant s'achever dans le délai de trois mois, à compter de la réception en Préfecture du dossier de l'enquête publique, un nouveau délai expirant le 2 mars 2018, était fixé, pour statuer sur cette demande. Cet arrêté nous a été communiqué, il nous a été demandé de l'afficher. Il nous a été donné un nouveau délai, expirant le 2 mars 2018, et le Code de l'Environnement, qui régit ce type de dossier, est très clair.

Ce Code de l'Environnement dispose que, si le dossier n'a pas fait l'objet d'une réponse, avant le délai limite, eh bien, cela vaut décision implicite de rejet. Donc, en l'absence d'un arrêté du Préfet qui accordait l'autorisation à la société CHARIER le 2 mars 2018, le silence de l'Administration valait rejet. C'est pour cela que la Préfète avait pris le soin de prendre cet arrêté.

Et, nous apprenons que, alors qu'il y a eu un rejet, que CHARIER n'a pas contesté à l'époque, le dossier réapparaît, dans les conditions que j'ai indiquées, avec un arrêté tout à fait curieux. Après, qu'il soit curieux, nous pouvons en discuter. Ce qui compte, c'est que, comme je l'ai déjà dit, il est encore plus incohérent qu'il ne l'aurait été en 2017.

Cet arrêté essaie de répondre, 6 ans après, aux réserves fortes qu'avait émises la commissaire-enquêtrice, et parmi les réserves fortes qu'elle avait émises, la première, c'était évidemment, la voirie de la route départementale 4, entre, notamment La Pommeraye et le site de la Carrière.

Nous savons bien que c'est une route qui est de plus en plus fréquentée, une route que le Département a interdite aux poids-lourds en transit. Nous savons bien que c'est plus théorique, que pratique, n'est-ce pas ? Les riverains le savent. C'est une route qui est dangereuse, parce qu'elle est sinueuse et qu'il n'y a aucune visibilité, quand on arrive en bas du Canal de la Brousse.

L'entrée, qu'il faudrait faire pour la carrière, c'est un « tourne-à-gauche », en haut de la butte, sans visibilité, dans une route qui est à « 70 », pas toujours respecté, c'est le moins que l'on puisse dire. Donc, une courbe, un virage, une courbe, une pente, une route très fréquentée, voire de plus en plus fréquentée.

Voici ce que la commissaire-enquêtrice avait relevé, en disant que, en plus, en l'absence de giratoire à la Pommeraye, le risque était majeur. Parce que, imaginez les camions, qui arrivent de la région nazairienne ou de la presqu'île par la Pommeraye et par les Six-Croix, quand ces camions vont essayer de tourner à gauche à la Pommeraye, sans giratoire, vous allez voir le temps qu'ils vont mettre, avant de tourner, compte tenu du trafic qui vient de Pontchâteau.

On risque d'avoir une accumulation de plusieurs camions et de plusieurs poids-lourds, sans compter les bus scolaires, qui passent aussi dans ce secteur, et le reste du trafic, qui est important, vers Crossac, Sainte-Reine et autres... On risque d'avoir des accidents, encore plus graves, que ceux qui sont déjà survenus à la Pommeraye. Et, c'est après un accident de ce type, que l'ancien Président du Département, le Président GROSVALET, s'était engagé à réaliser le giratoire.

Un giratoire, dont les travaux n'ont pas commencé, en raison de la présence de ce fameux papillon la « Noctuelle du Peucedan » et de la plante qui l'héberge, le « Peucedan Officinal » qui obligent le Département à faire des études de giratoire qui restent sur le bitume existant, sans empiéter sur les abords non bitumés.

Et, avant même d'empiéter sur le bitume existant, il faut faire une étude quatre saisons, puisque l'arrêté de biotope inclut le bitume. Les génies, qui ont rédigé cet arrêté, ont imaginé que la plante, le « Peucedan Officinal », pouvait pousser dans du bitume, sur une route départementale très fréquentée. Il faut quand même faire fort... Donc, nous sommes obligés d'attendre, de regarder la végétation, la faune et la flore sur le bitume, pendant un an, ce qui explique le retard.

Mais, malgré ce retard, en l'absence de travaux sur la route départementale 4, la Préfecture autorise la société CHARIER à exploiter son centre de stockage de déchets. Alors, certes, sous condition que le Département réalise les travaux nécessaires, notamment entre le giratoire et le fameux « tourne-à-gauche », en disant : « Il faudra mettre de l'enrobé à la place du bicouche ». Sachant que le Département a déjà refait la route, il y a quelques années, entre Donges et Crossac, en bicouche. On nous a dit, au Département, : « Cette route n'est pas prioritaire, on ne fait l'enrobé que dans les portions urbaines de route départementale ».

Et là, pour les besoins de la société CHARIER, on demande au Département de faire de l'enrobé, qui a des inconvénients, par ailleurs, notamment en terme de bruit. Mais, on demande au Département de faire de l'enrobé, qui coûte beaucoup plus cher, et de le faire « sur mesure », dans l'intérêt de la société privée, tout en disant : « Mais, ce n'est pas grave, parce que CHARIER, qui produit de l'enrobé, eh bien, il va se faire lui-même ses travaux ». On privatise tout, c'est CHARIER qui vend l'enrobé, eh bien CHARIER fera un prix ou CHARIER fera les travaux gratuitement, et le Département n'aura qu'à « signer en bas ». C'est formidable. C'est à se demander jusqu'où va la ramification du lobby du BTP ?

On demande au Département de bien vouloir laisser CHARIER faire ses travaux avec son bitume, avec son enrobé, dans son intérêt privé, avec une distance qui n'est pas neutre, entre La Pommeraye et la Maison Noulet. Cela laisse un peu rêveur que l'on privatise ainsi les travaux publics, au profit d'une société, qui elle, a tous les pouvoirs visiblement, puisque c'est elle qui va financer et c'est elle qui va en profiter. C'est une privatisation de la voirie.

Je rappelle que le Président GROVALET s'y était opposé. J'étais allé le voir en 2017, et le Président GROVALET avait demandé à ses services, de ne pas accepter ce type de travaux. C'est vrai que le Président GROVALET était l'élu de notre canton, ce qui l'avait amené à suivre, avec beaucoup d'attention, ce dossier, et donc, nous avons obtenu gain de cause.

Maintenant, il semblerait que CHARIER ait quelques espoirs du côté du Département. C'est pour cela que, face à ce problème routier, nous allons attendre avec un immense intérêt et une vigilance encore plus grande, le positionnement des élus du Département. Qu'est-ce qui prime ? Est-ce que c'est l'intérêt privé ou est-ce que c'est l'intérêt public ?

L'intérêt privé, c'est l'intérêt de la société CHARIER. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ou de l'écrire, c'est écrit « noir sur blanc » dans l'arrêté, ce n'est pas la peine d'aller chercher plus loin. La société CHARIER a gagné de l'argent, en extrayant des matériaux de la carrière, et maintenant, la société CHARIER veut gagner de l'argent, en remblayant le trou, qu'elle a fait, avec des gravats et des déchets.

Cela génère une recette 150 000 tonnes de déchets par an, pendant 12 ans. Nous allons arriver à 1 800 000 tonnes de remblais dans cette carrière. 1 800 000 tonnes, quand on regarde le prix de l'enfouissement, les prix sont variables selon la nature des déchets, mais comme il y a des appels d'offres, en voyant les prix qui sont pratiqués, on peut estimer que le bénéfice, puisqu'il y a très peu de charges, on dépote et c'est tout. Le bénéfice va être supérieur à 25 000 000 d'euros.

Alors, évidemment 25 000 000 d'euros, cela peut valoir le coup, de faire des travaux d'enrobés sur quelques kilomètres. Cela sera toujours largement bénéficiaire. Donc, c'est une opération financière, uniquement financière.

Mais d'ailleurs, CHARIER ne s'en est jamais caché. Son représentant, lors d'une réunion avec les riverains, a dit : « Nous n'allons pas créer d'emplois, nous n'allons pas payer plus de taxes aux collectivités, encore que cela, ça reste à voir, et nous allons gagner de l'argent, parce qu'il faut assumer, nous sommes là pour gagner de l'argent ». Ils le disent, et ils ne peuvent pas le contester.

Après, c'est assez amusant, parce que ce sont souvent les mêmes qui viennent faire, ce que l'on appelle, en Anglais, du « greenwashing », qui viennent dire qu'ils pensent à la Planète, qu'ils économisent les ressources, qu'ils font du recyclage... Tiens, tiens, du recyclage ? Le recyclage des gravats. Eh bien « oui », c'est intelligent de faire du recyclage des gravats, plutôt que de s'en servir comme matériaux pour boucher une carrière...

Pourquoi ne pas les réutiliser dans d'autres domaines, parce que l'on a toujours besoin de remblais et autres, de structure pour terrasser... Pourquoi ne pas utiliser les anciens gravats et les déchets issus du BTP, le béton, etc... ? Pourquoi ne pas faire du concassage ? Justement, on le fait.

Mais, il semblerait que l'on mette en avant le recyclage, la réutilisation, la valorisation des déchets, mais c'est beaucoup moins intéressant, financièrement, que de s'en servir pour remplir une carrière, parce qu'il y a très peu de manutention et il y a très peu de travaux. Ce sont juste des camions qui viennent dépoter des tonnes et des tonnes de déchets, soi-disant contrôlés, et qui vont remplir un trou pendant 12 ans. Voilà cet aspect routier et l'aspect financier qu'il y a derrière.

Mais, parmi toutes les interrogations que nous avons, il n'y a pas seulement, l'aspect du danger routier ou des nuisances routières pour les riverains, et quand on parle des riverains, croyez-moi, ce ne sont pas uniquement les riverains de Revin, eux, ils sont en première ligne et ce sont les premiers concernés, mais il y a aussi toute la route de Crossac, et la route de Crossac, elle va jusqu'à Crossac. Et, qu'est-ce qui nous dit que les déchets ne viendraient pas, je mets tout au conditionnel, par Crossac ?

J'ai déjà discuté du dossier avec le Maire de Crossac, qui, évidemment, n'est pas non plus réjoui de cette perspective. Donc, il y a cet aspect routier, qui est très important, cet aspect danger, cet aspect nuisance, cet aspect bruit, cet aspect pollution.

Il y a aussi un autre aspect, qui est l'aspect sécuritaire, par rapport à la réserve d'eau, parce que la Carrière est remplie d'eau, elle a toujours été remplie d'eau et elle n'a jamais été « à sec ». Des gens qui s'y connaissent m'ont indiqué qu'il y aurait une source dessous et que, par conséquent, forcément, il y a toujours de l'eau qui va remonter. Et, si on lit l'arrêté du 26 mai 2023, il est prévu que, pour remplir la carrière avec des déchets, il faille préalablement que CHARIER signe une convention.

Tout cela, c'est du bricolage. On dit au Département : « Vous allez vous débrouiller avec lui pour la route, et pour le pompage de l'eau et le rejet dans les marais Gardis, vous allez vous arranger avec le SBVB. Vous allez signer une convention avec le SBVB, parce que c'est de l'eau que l'on va rejeter dans les milieux naturels ». Il va bien falloir que le SBVB approuve cette convention, parce que, s'il ne l'approuve pas, CHARIER n'aura pas l'autorisation de rejeter l'eau dans les marais.

Mais, de quoi parlons-nous ? Alors, il y a l'aspect de l'eau que l'on rejette dans les marais. J'espère bien que le SBVB, dont j'ai déjà alerté le Président, évidemment, va faire très attention et que les élus du Comité Syndical, dont je fais partie avec Cédric, feront très attention avant d'accepter cela. Enfin, nous, nous y seront forcément très opposés.

En dehors de l'aspect rejet dans le milieu naturel, il y a aussi l'aspect « réservoir d'eau », du fait des risques d'incendies et du changement climatique. Nous en parlons depuis l'été 2022, mais nous parlions déjà du changement climatique en 2017. En 2022, ce n'est pas seulement un discours, c'est une réalité, qui s'est malheureusement imposée à nous, comme à tout notre continent, durant l'été dernier, avec ces incendies qui ont pris dans les marais, entre Prinquiau et Besné, au mois d'août, début août, je crois que c'était le 8 août.

Ces incendies, il a fallu les éteindre et les sapeurs-pompiers, malgré tout leur dévouement et leur engagement, n'auraient pas pu les éteindre, seuls, sans l'aide précieuse des agriculteurs, qui ont spontanément organisé, avec leurs citernes, des rotations, des mouvements, qui se sont mis sous les ordres des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers de Donges me le disaient, encore l'autre jour, que cela s'était très bien passé avec les agriculteurs. Tout le monde était conscient de l'enjeu. Nous savons très bien que des feux qui prennent dans les marais peuvent durer très longtemps. Les feux de tourbe, notamment, peuvent durer très longtemps, cela peut durer jusqu'à l'automne. Cela consume par le « bas » de la tourbe et c'est extrêmement nocif pour nos marais et pour tous nos milieux naturels.

Si l'on ne dispose pas de réserve d'eau suffisante, on ne pourra pas éteindre les feux et les réserves des sapeurs-pompiers ne sont pas suffisantes. Alors, prendre de l'eau dans le service d'eau, en période de rationnement, ce n'est certainement pas une bonne idée.

Pourquoi ne pas garder un réservoir d'eau, qui est d'origine artificielle, puisque c'est une carrière, mais, qui a le mérite d'être présente, d'être disponible et d'être particulièrement bien située, au bord des marais. Pourquoi n'a-t-on pas pensé à cela ? Pourquoi à t'on voulu passer outre cette nouvelle préoccupation et autoriser, comme si de rien n'était, comme s'il ne s'était rien passé l'année dernière, CHARIER à mettre en place, à mettre à exécution, son projet de 2015 ? Donc, voilà un deuxième angle qui nous paraît très important.

Puis après, il y a un troisième angle, après le problème routier de danger, le problème de l'eau, il y a le problème de la faune et de la flore. Parce que, la carrière, elle est située en zone « protégée », au titre de Natura 2000, au titre de la protection des oiseaux.

Les abords de la carrière sont protégés, par ailleurs, parce que ce sont des milieux naturels, mais la carrière est protégée, elle-même, au titre des directives européennes pour la protection des oiseaux. C'est encore un élément supplémentaire. Donc, est-ce que tout cela est raisonnable ?

Certes, une étude de l'autorité environnementale était jointe au dossier de CHARIER, mais, l'autorité environnementale a beaucoup évolué depuis 2015-2016. Nous l'avons vu, avec l'autorisation donnée pour le contournement ferroviaire.

Pour toucher un tout petit peu, je dis bien, un tout petit peu, au marais situé au bord du Canal de Martigné, entre le Pont-Maudit et la raffinerie, le président de l'autorité environnementale s'est déplacé sur site, le président national, évidemment, s'est déplacé sur site, pour ce tout petit bout, pour vérifier que tout était proportionné, justifié, etc...

Et, l'autorité environnementale qui existait en 2014, 2015, 2016, c'était en fait, le Préfet de Région qui transformait ses services, en les appelant « autorité environnementale ». L'autorité environnementale, forcément, n'a pas fait un travail extrêmement « zélé » pour examiner l'impact de la carrière CHARIER, rebouchée, sur les milieux naturels, sur les espèces, sur la faune et la flore. C'est particulièrement succinct, mais, ce n'est pas étonnant, puisque c'est l'État qui auto-valide ses propres procédures, ce n'est pas un organisme indépendant.

Ce n'était pas un organisme indépendant à l'époque. Aujourd'hui ça l'est devenu. Evidemment, on ne va pas la re-solliciter aujourd'hui, parce que l'avis risquerait d'être plus gênant, que l'avis extrêmement elliptique, qui avait été émis en 2016, je crois, par l'autorité environnementale.

Donc, cet aspect faune et flore, il ne faut pas le négliger, d'autant que les règles se cumulent. Nous sommes dans le périmètre du Parc de Brière, mais nous sommes aussi dans un second périmètre, celui du site inscrit du Parc de Brière, comme toute l'île de Revin. La limite du site inscrit, c'est l'ancienne voie ferrée Montoir-Pontchâteau.

Donc, l'île de Revin et la carrière sont entièrement incluses dans le site inscrit. C'est ce site inscrit que l'on veut détruire pour y déposer des déchets. Là encore, je vais demander au Parc de Brière de se positionner par rapport à cela. Parce que l'on ne peut pas laisser faire cela, pour tous les enjeux qui se trouvent autour de ce plan d'eau.

J'appelle cela un plan d'eau maintenant, un magnifique plan d'eau. Tous les enjeux qui tournent autour de l'eau et, « Dieu sait » que nous en parlons et que nous n'avons, malheureusement, pas fini de parler de l'eau. C'est de la destruction de milieu naturel remis à la nature. C'est une gestion aberrante d'une réserve d'eau. Ce sont des risques excessifs pour les riverains, des nuisances, des dangers routiers, et puis, c'est aussi une privatisation, encore une fois, de la puissance publique au profit d'une entreprise privée. C'est choquant.

Moi, j'avais un sentiment de sidération, en lisant l'arrêté. Je finissais par me demander qui avait tenu la « plume » ?

Par rapport à tout cela, je crois que c'est important que nous ayons une démarche volontariste, sans aucune ambiguïté, je souhaite que nous puissions tous, quel que soit nos groupes d'appartenance au sein de ce Conseil Municipal, nous positionner très clairement contre ce projet et pour aller jusqu'au bout, pour nous y opposer. C'est l'intérêt, pas seulement des habitants de Revin, pas seulement de ceux de la route de Crossac, c'est l'intérêt de tous les Dongeois et de tous les habitants de notre secteur.

C'est un intérêt qui nous dépasse. Aujourd'hui, il y a plusieurs démarches. La démarche juridique : le recours au Tribunal Administratif, où nous allons donc, travailler avec un cabinet, très spécialisé dans ce domaine, qui n'est pas dans la région, mais que je connais, par ailleurs, pour la qualité de ses interventions, qui est évidemment très orienté vers la « défense de l'environnement », c'est ce que nous voulons.

Puis, ensuite, il y a une démarche politique. Je rappelle à tout le monde, que, c'est peut-être une anecdote, mais, c'est vrai que Notre-Dame-des-Landes ne s'est pas fait, alors que tous les recours juridiques avaient été balayés, rejetés, et pourtant, cela ne s'est pas fait. Donc, il y a l'aspect politique.

Il y a plusieurs collectivités ou organismes qui détiennent une clé, le Département de Loire-Atlantique, sans lui, le projet ne peut pas être réalisé. Et puis, le SBVB, sans lui, le projet ne peut pas être réalisé. Le Département, pour le problème des travaux routiers et le SBVB, pour le problème du pompage de l'eau. Rien que cela, déjà, ce sont des verrous.

Donc, c'est un arrêté qui ressort, pour des raisons obscures, mais qui ont certainement une cohérence, parce que l'on voit bien que les intérêts financiers sont tels, que la démarche revient. Je m'en doutais un peu, parce que, quand nous avons vu, qu'ils rachetaient la maison qui se trouvait à proximité immédiate de la carrière, nous nous doutions bien que ce n'était pas pour en faire un logement social. C'est qu'il y avait une logique derrière et que ce n'était pas la maison qui les intéressait, au titre du foncier. C'était pour essayer de maîtriser un peu plus le foncier, et d'empêcher une opposition trop forte.

Mais, il n'empêche que 6 ans après, ce dossier revient. Il va revenir dans des conditions encore plus difficiles pour ses promoteurs. En tout cas, nous ferons absolument tout ce qui est en notre pouvoir pour nous y opposer, légalement et politiquement.

Le combat va durer un certain temps, c'est certain. Mais, il faut que tout le monde sache que notre détermination est la même qu'en 2017 et que tous les arguments vont être pesés, fouillés, recherchés, et nous mènerons le combat de façon républicaine, dans la légalité, et également dans une démarche politique, parce que, chacun et chacune des élus des collectivités concernées, devra se positionner clairement et de façon sans ambiguïté par rapport à ce projet.

Dernier point, avant de terminer. On va sans doute nous rétorquer, qu'il est nécessaire d'avoir des sites de stockage, que, vu l'activité du BTP dans la région, il faudrait avoir un « site de proximité » pour y déposer des déchets.

Donc, à cela, je réponds ce que j'ai dit tout à l'heure. On parle beaucoup de recyclage des gravats, pourquoi est-ce que, tout à coup, les industriels font des stations de recyclage ? Et, pourquoi ils ne vont pas plus avant dans leurs ambitions de recyclage ?

Je vous l'ai déjà dit. C'est l'aspect financier. Une carrière à boucher, c'est une rente. Cela ne coûte rien et cela rapporte beaucoup. Donc, cela, c'est un premier aspect.

Puis, deuxième aspect, dans les carrières existantes, qui sont disponibles pour accueillir des gravats, il y en a deux, dans la région. Elles n'ont pas l'intérêt environnemental de la carrière de la Maison Noulet, et elles ne sont pas situées dans le périmètre du site inscrit du Parc de Brière, et, néanmoins, elles ne sont pas à distance excessive.

C'est la carrière de Campbon et la carrière de la Clarté à Herbignac où il y a des capacités. Que l'on ne vienne pas nous faire la démarche de vouloir nous culpabiliser, d'empêcher la gestion de proximité des déchets, parce que cela ne tient pas. Il n'y a aucune obligation, pour une intercommunalité, d'avoir sa propre carrière servant d'exutoire aux déchets, sur son territoire. Bien sûr que non. Cela n'est pas lié aux limites des intercommunalités, cela se gère à une plus grande échelle.

Campbon et Herbignac, je suis désolé, ce ne sont pas des distances excessives, et nous n'avons pas à accueillir, systématiquement, tout ce dont les autres ne veulent pas. Nous n'avons pas à accueillir, à Donges, ce dont les autres ne veulent pas. Surtout que cela ne nous rapporte rien, à part des ennuis, une stigmatisation de la Commune, une fois de plus. Et, sans être « contre » l'industrie, je pense que je me suis suffisamment exprimé là-dessus, nous sommes une Commune industrielle, de tradition ouvrière, avec une forte population qui travaille dans l'industrie.

Il n'empêche que nous n'avons pas à accepter tout et n'importe quoi, au motif que nous sommes en périphérie, et que, ce n'est pas parce que l'on est à Revin, en périphérie de la Carène, à proximité du pays de Pontchâteau, que l'on ait le droit de faire n'importe quoi.

Au contraire, nous avons le droit au respect quand nous habitons la campagne et quand nous habitons un quartier qui, encore une fois, mérite d'être soutenu, puisqu'il est protégé par de très nombreuses règles environnementales et d'habitat. Donc, que l'on ne vienne pas nous faire la morale, en disant que nous vous opposons à la gestion de proximité des déchets. C'est un faux prétexte, pour cacher le vrai motif qui est un motif financier. Voilà, ce que je voulais dire.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je pense qu'il y aura unanimité, dans cette assemblée, sur le sujet.

Nous aussi, nous avons été surpris de la signature de la Préfecture, pour l'exploitation de la Carrière de la Maison Noulet, à Revin, un site remarquable, où la nature a repris ses droits.

Nous avons déjà mené un combat contre ce projet, aux côtés de Madame RITZ, que je salue, si elle nous entend ce soir. Donc, pour les raisons suivantes. Vous les avez évoqués quasiment tous, mais je les redis, pour notre part.

Donc, un cadre de vie dégradé pour les riverains, bruits et augmentation du trafic routier, sur une route déjà dangereuse, des émissions de poussière, parce que l'on peut nous dire ce que l'on veut sur les aménagements, nous, nous pensons qu'il y aura quand même des nuisances, au niveau des poussières, et nous savons ce que ces poussières peuvent avoir sur la santé.

Une étude d'impact, avait été faite à l'époque, qui était peu lisible, sur la faune et la flore. Il fallait vraiment être un spécialiste pour pouvoir la décrypter.

Des espèces rares, sur le site, qui ne sont pas protégées, mais des espèces rares, tout de même, la présence d'une plante rare à l'époque, je ne sais pas si elle est toujours en place, la « Saguina Subulata », un contrôle contestable des déchets aussi, puisqu'on nous annonçait un tas de mesures pour les contrôler, mais c'est la société elle-même qui va les contrôler, un risque de pollution dans les marais, une présence de fer et de manganèse, un risque pour le marais, lors de la vidange.

Aujourd'hui, nous pouvons rajouter un argument supplémentaire, sur la préservation des ressources en eau. C'est un sujet important. Cet aspect ne doit pas être négligé, visiblement, il a été oublié par les services de l'État, cela leur a échappé.

Mais, vous le disiez, ce dossier est éminemment politique. La régulation du dossier, c'est aussi le choix, il y avait des choix politiques qui avaient été faits, et aujourd'hui, ces choix peuvent nous être opposés, des arguments qui peuvent nous être opposés.

Je parlais de l'instruction du dossier et des avis favorables, sur le plan économique :

- un arrêté municipal du 20 juillet 2016, pour l'implantation du merlon « nord-ouest »,

- un avis favorable, concernant la remise en état du site,
- un avis favorable de la Commune de Crossac. Alors, peut-être, qu'ils vont changer d'avis aujourd'hui, mais, à l'époque, ils étaient favorables,
- le vote aussi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui permet l'installation et l'exploitation de stockage de déchets inertes, dans les périmètres de carrière identifiés.

Alors, nous, à l'époque, nous nous étions abstenus. Il y avait aussi le groupe de Viviane ALBERT, qui s'était également abstenu, et nous avons fait une proposition. Nous avons fait la proposition que le site soit classé « zone naturelle ». Aujourd'hui, si les services de la CARENE nous avaient entendu, si les politiques de la CARENE nous avaient entendu, le dossier ne serait jamais revenu.

Nous avons débattu en Conseil Municipal, ici-même, Christine me le rappelle. Effectivement, notre opposition ne faisait pas l'unanimité. Mais bon, on en avons déjà débattu, à l'époque. C'est vrai, que de voir revenir ce dossier, pour nous, cela nous fait un peu mal, d'avoir travaillé là-dessus et d'avoir fait ces propositions-là.

Et enfin, vous le disiez, la décision du Conseil Départemental, c'était aussi une décision politique de ne pas autoriser le « tourne-à-gauche ».

Par rapport au Conseil Départemental, nous avons interpellé déjà, le Président, à plusieurs reprises, sur ce dossier. Je sais que des études sont en cours. Je sais que des décisions seront prises, prochainement. Je n'ai pas de date, je ne sais pas, mais je pense que, comme vous, aussi, nous allons continuer à interpellier et nous allons continuer à donner des arguments qui sont visibles sur le site, sur tout ce que nous disons, tout est factuel.

Nous avons échangé avec les deux autres groupes d'opposition et l'association ADZRP. Nous vous faisons une proposition ce soir, Monsieur le Maire, c'est de créer une commission extra-municipale, pour suivre ce dossier, pour que, conjointement, ensemble, nous puissions faire barrage à ce projet. Je pense que l'ensemble des élus de ce Conseil Municipal pourrait travailler ensemble, et porter l'intérêt collectif.

Madame Christine MISIN

Une fois n'est pas coutume.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je pense que cela pourrait avoir un peu plus de poids.

Je voulais simplement dire aussi, que par rapport à la fin de votre discours, nous aussi, nous travaillons dans un cadre républicain. J'ai vu qu'il y avait des pancartes qui commençaient à fleurir, pancartes qui parlent de ZAD, donc de violence. Effectivement, si nous, Dongeois, si élus de Donges, nous n'étions pas entendus, la violence pourrait nous desservir.

Donc, vous pouvez compter sur nous et nous vous faisons cette proposition, de pouvoir travailler ensemble, dans une commission extra-municipale. Merci

Monsieur le Maire

Donc, je vais apporter quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, sur l'historique, je rappelle que c'est un dossier qui n'a pas fait l'objet de « couac » de la part de notre équipe, puisque, nous avons tous voté en 2017, un avis défavorable, au projet, lors de l'enquête publique, « oui » et un avis argumenté.

Après cet avis, je suis allé voir le Président du Département. Je me suis rendu compte que le Président du Département était prudent, mais que ses services étaient très favorables, les techniciens étaient très favorables au projet CHARIER. Un début de travaux avait même commencé, dans la quasi-certitude, que l'autorisation allait être donnée, des travaux avaient commencé en face. Nous voyons bien la désinvolture de ces gens-là. On commence à faire les travaux, avant même d'avoir l'autorisation, tellement on est sûr que cela va passer. Je crois que c'est ce genre de choses, qui moi, me hérissent.

Je pense que, dès 2017, on voyait bien que c'était, quand même, une volonté de passer en force, qui était donnée, et que, grâce au Président GROSVALET, je le redis, le projet n'est pas passé.

Ce que je souhaite, et je l'ai déjà dit aux élus du Département que j'ai croisés, ces jours derniers, c'est que la position du Département ne soit pas modifiée, et j'ai rencontré, au SBVB, la Vice-Présidente du Département, chargée des milieux naturels, rien que cela... Je lui ai parlé de la Carrière et je lui ai dit que nous allons lui demander de se positionner sur ce projet, qui est quand même un projet emblématique de ce qu'il ne faut pas faire.

Donc, Madame GIRARDEAU-MOITIE, que je rencontre régulièrement, parce que, évidemment, elle intervient dans le domaine de la gestion de l'eau, m'a dit qu'elle avait été mise au courant et que c'était dans le schéma des carrières. Nous voyons bien que les techniciens font leur travail en disant : « Ah oui, mais il faut bien trouver des exutoires aux déchets et aux gravats ».

Donc, il va falloir lui demander, en tant qu'élue, moi, je ne suis pas engagé en politique, tout le monde le sait. Mais, c'est une élue des Verts, il va falloir qu'elle fasse preuve d'une certaine cohérence et nous y serons vigilants. Après, chacun assumera les choix qu'il fait.

Le Département a donc un rôle essentiel là-dedans. Je crains que le pétitionnaire ait déjà fait un travail auprès des techniciens, pour faire passer son projet. Alors que nous, nous n'arrivons même pas à avoir ce fameux giratoire, alors que nous en avons un grand besoin.

Les riverains de tout le « nord » de Donges et au-delà, le réclame « à cor et à cris ». Mais, un giratoire, c'est plus compliqué à obtenir, visiblement, que des travaux dans l'intérêt d'une entreprise de BTP. C'est quand même un peu « fort de café ». Il y a de quoi se révolter...

Je me dis que, dans le contexte de tension actuelle dans la société, je ne parle pas de Donges, je parle du niveau national, nous voyons les tensions qu'il y a dans la société, les agressions contre les élus notamment, et contre tout le monde. Le retour de la violence, je trouve que c'est une très mauvaise idée, de faire ce type de provocation, parce que, moi, je qualifie ce projet, dans les conditions où il sort du placard ou du « frigo », 6 ans après, c'est une provocation vis-à-vis des habitants et vis-à-vis des élus.

Nous, nous avons délibéré en 2017 et l'on nous ressort un projet en 2023. La Commissaire-Enquêtrice rend ses conclusions en 2017 et l'on ressort un projet en 2023. Non, mais, comment peut-on aller jusque-là ?

Alors, peut-être que le pétitionnaire s'est dit : « Si je tarde encore plus, cela va devenir encore plus, socialement, contesté ou contestable, de faire le projet dans plusieurs années. Autant y aller, tout de suite, en force ». C'est un pari qui me paraît très risqué, et j'espère que nous n'aurons pas, tous, collectivement, y compris le pétitionnaire, à en subir les conséquences, parce que les choses peuvent aller très loin, en ce moment.

Donc, moi je reste dans le cadre que j'ai dit. Il n'empêche qu'il y a forcément une expression d'une certaine colère, face à cette désinvolture.

Ensuite, sur la proposition que vous faites de créer un comité consultatif, c'est le terme, ce n'est pas une commission extra-municipale.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Quelle que soit la forme, mais un lieu où l'on peut s'exprimer, un lieu où l'on puisse travailler ensemble, un lieu où l'on puisse échanger, parce que si chacun interpelle le Département et fait des actions de son côté, cela ne sera pas lisible. Il faut qu'il y ait une action qui soit commune.

Monsieur le Maire

Je suis favorable sur le principe à la démarche, et évidemment, il faudra y intégrer l'association « Stop Carrière » et les riverains de Revin, c'est très important. C'est eux qui sont en première ligne et c'est eux qu'il faudra intégrer en tant que personnes extra- municipales dans cette commission. Après, que chaque groupe de ce Conseil soit représenté, c'est normal. Nous en reparlerons au prochain Conseil.

Madame Christine MISIN

Et l'Association Environnementale ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est ce que j'allais dire.

Monsieur le Maire

« Oui », je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas l'intégrer. J'ai rajouté une association à laquelle vous n'aviez pas pensé, c'est tout. Moi, je parle de « Stop Carrière », qui est la première sur le site et qui représente, quand même, les personnes les plus impactées potentiellement par ce projet. Donc, bien sûr qu'il faut les intégrer.

Et puis, nous allons travailler avec, alors peut-être pas dans une commission ou dans un comité consultatif, mais, nous allons travailler avec d'autres défenseurs de l'environnement. Moi, je veux en parler avec Bretagne-Vivante, parce que Bretagne-Vivante, ce sont des naturalistes.

Ce sont des gens qui défendent les espèces naturelles et ce sont des spécialistes. Bretagne-Vivante, je pense qu'ils ont leur mot à dire, ils ont leur contribution à apporter, pour nous aider à défendre ce dossier. Voilà. La liste n'est pas limitative. Il y a plein d'organismes qui peuvent nous aider. Je pense qu'il ne faut pas se priver de leur soutien, sans aucune exclusive.

Donc, ce comité consultatif, je propose que nous le mettions en place au prochain Conseil Municipal et que nous en parlions avant. L'avantage sera, que chacun aura le même niveau d'informations et puis qu'il n'y ait pas des tirs en dispersé, par des courriers intempestifs qui vont à l'un et à l'autre. Il vaut mieux que tout soit cosigné par tout le monde.

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est le sens de notre propos, C'est d'éviter que chacun agisse de son côté.

Par contre, nous tenons quand même aux associations environnementale et à ce que l'AEDZRP y soit incluse, puisque c'est elle qui nous a informé de cet arrêté. Si cela se trouve, cet arrêté serait passé à « l'as », on ne l'aurait pas forcément vu, et l'on serait peut-être bien hors délai aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Je vous rassure, je l'ai reçu par la voie officielle, par la Sous-Préfecture, quelques jours après.

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Oui », je me doute.

Monsieur le Maire

Je l'ai reçu, par un courrier simple, un bordereau sur lequel on vous demande l'afficher, c'est tout.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Mais, nous tenons à ce que l'AEDZRP fasse partie de ce comité.

Monsieur le Maire

« Oui », AEDZRP, « Stop Carrière », et peut-être d'autres, que nous solliciterons d'ici là.

En tout cas, le Conseil aura à voter pour les personnes extérieures, parce que ce ne seront pas des associations qui rentreront, ce seront des personnes physiques, qui seront présentées par leurs organismes.

Mais, c'est important que l'on puisse avoir des personnes extérieures, qui ne sont pas forcément Dongeaises, d'ailleurs, parce que l'on peut très bien désigner quelqu'un qui a un intérêt sur le sujet, qui n'est pas Dongeois, mais qui pourra nous apporter son expertise, sa connaissance, ses compétences, et autres...

Donc, nous pourrions appeler ce comité : la Commission Consultative de Suivi du dossier de la Carrière de la Maison Noulet.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Très bien, Monsieur le Maire, nous sommes satisfaits.

Monsieur Yvonnick PERRIN

Je voulais revenir sur le côté sécuritaire du projet, en disant que la Commune et ses habitants subissent de nombreuses contraintes, à savoir les émissions quotidiennes et les risques d'accidents majeurs des sites industriels proches, le PPRT qui en découle, le fort trafic de poids-lourds sur les deux entrées d'agglomération et la circulation, de plus en plus difficile, dans les secteurs de la Pommeraye, et surtout, des Six-Croix, qui voient une file d'attente dangereuse encombrer la voie de droite, sur la voie expresse, aux heures de pointe, pour accéder à la bretelle du rond-point.

Ce projet de remblaiement de la Carrière, route de Crossac, se fera par les voies d'accès qui desservent, outre les villages de Donges, comme La Pommeraye, Er et Revin, les communes de Crossac, Sainte-Reine, Besné et Pontchâteau, avec une augmentation de la population, estimée dans ces communes, à l'horizon 2030, de, respectivement, 5 %, 9 %, 22 % et 10 %, il est évident que l'ajout à minima d'une quarantaine de camions par jour, sur ces routes, va provoquer des difficultés de circulation supplémentaires et générer des risques d'accidents importants sur la D 773 et surtout sur la D 4, cette route de Crossac, qui n'est pas profilée, à ce jour, pour absorber tous ces poids-lourds, en toute sécurité.

Alors quels bénéfices pour Donges et ses habitants ? Aucun, sinon de se voir rallonger la liste des risques et des dangers.

Monsieur le Maire

Merci. Je pense que nous sommes tous d'accord.

Donc, nous allons prendre acte que nous sommes tous d'accord. Ce qui est positif, pour un dossier de ce type, parce que c'est, tous réunis ensemble, quand je dis : « tous », c'est, y compris, avec des personnes extérieures au Conseil Municipal, que nous arriverons à combattre ce projet, sachant que nous nous attaquons à fort, parce que le lobby du BTP, il a des ramifications partout. Nous le savons, sauf qu'il n'en a pas chez nous, enfin pas chez moi. Donc, voilà, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous opposer au projet.

Monsieur Vincent MIAULT

Sans surprise, nous aussi, nous sommes « contre » ce projet.

Je voulais commencer par dire que, encore une fois, à ce Conseil Municipal, nous sommes en train de nous rendre compte, que l'on agresse encore notre Commune. Cela l'a été pour dénoncer une pollution de l'air, au mois de janvier, qui avait eu lieu au mois de décembre. Ensuite, pour se plaindre que l'on allait fermer une Poste, qui mérite de continuer à être ouverte. Aujourd'hui, nous revenons avec ce projet-là.

Je voudrais dire, tout d'abord, qu'à Donges, il se passe des choses que, dans d'autres communes, on ne voit sûrement jamais, d'être autant agressé ainsi que sa population. Je crois que c'est assez inédit, de voir autant d'acharnement sur notre Commune, en si peu de temps, en tous cas.

Moi, je suis tout à fait d'accord, sur le fait qu'il faille protéger les riverains de ce projet. Nous l'avons dit, il y a de fortes nuisances qui sont à craindre. Il y a des nuisances aussi, par rapport à l'aspect routier et à la circulation qui risquerait d'être très dangereuse et puis, la préservation du cadre de vie.

Comme vous l'avez dit, vis-à-vis du changement climatique, pourrions-nous, peut-être un jour, bénéficier de cette ressource en eau, cela paraît capital. Cela l'était peut-être un petit peu moins, à nos yeux, en 2017. Moi, je n'étais pas dans le Conseil Municipal à ce moment-là. Mais, aujourd'hui, c'est criant d'aller vider ce trou dans cette carrière, pour y mettre des déchets, alors que l'on a de l'eau à profusion à cet endroit-là, Cela paraît complètement incohérent.

Je voulais simplement aussi rappeler, alors, vous l'avez dit, et je peux le répéter, que la société CHARIER veut faire du « fric », ça, c'est une évidence.

Je ne comprends pas, non plus, leur façon de travailler, puisque, vous êtes au courant, en tous cas, vous, Monsieur le Maire, et peut-être aussi Monsieur SIMON. Il a été déposé, en début d'année, une demande, pour réaliser une plateforme de stockage de retraitement des remblais, au niveau des Six-Croix. Le projet serait basé sur une plateforme de 4 hectares, en zone humide, qui leur appartient. Ils demandent, forcément, à remblayer la zone humide, pour justement, retraiter ces déchets.

Je ne sais pas si ce dossier avance, mais, aujourd'hui, ils demandent encore, en plus, d'apporter des déchets à Revin. Je ne sais pas si le projet des Six-Croix a été ajourné ou quoi que ce soit, mais on peut quand même se demander : « Qu'est-ce qui va les arrêter ? ».

Moi, je suis tout à fait d'accord avec vous, sur les démarches à effectuer, d'un point de vue juridique et d'un point de vue politique. Je pense qu'il faut peut-être, aujourd'hui, privilégier les démarches politiques, sur le court terme, qui risquent d'aboutir plus rapidement, que les démarches juridiques.

Vous avez évoqué des failles qui méritent d'être approfondies pour aller en justice. Ce n'est pas ma partie, je ne m'y connais pas plus que cela. Vous avez l'air sûr de votre fait, donc je vous ferai confiance, par rapport à cela, et je suis tout à fait d'accord.

Nous en avons déjà discuté avec le groupe, l'AEDZRP, le groupe « Mieux Vivre à Donges » et « Donges Avec Vous » que nous étions aussi favorables à pouvoir travailler en commun, à terme, sur les prochaines échéances de ce dossier. Voilà, c'est ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire

Merci, je suis d'accord avec vous, Monsieur MIAULT, que notre Commune a tendance à être considérée comme l'endroit où l'on peut tout faire.

Mais, moi, je regarde sur le long terme. Cela remonte à loin, cela remonte à très loin. Au début des années 2000, je rappelle que la Carène avait l'intention de faire un stockage de déchets, près de « Blanche » et du « Priory », sur des terres en zones humides, au bord du Canal du Priory et ce n'était même pas un traitement de déchets, c'était un stockage, c'était une décharge.

J'étais déjà, avec d'autres, dans le Conseil, à l'époque. Nous nous y étions vigoureusement opposés, car cela aurait été un désastre pour notre Commune. Une visite avait eu lieu en Autriche, pour voir un stockage du même type, et en Autriche, les élus de Donges, qui étaient allés, avaient constaté qu'il y avait des mouettes à LINZ, des mouettes en Autriche !

C'est à dire que les déchets n'étaient pas inertes, c'est qu'il y avait des choses à manger, et non seulement, il y avait des mouettes, mais en plus, il y avait des odeurs. Parce que, ceux qui voulaient le projet, disaient qu'ils ne sentaient rien, comme par hasard, et curieusement, seuls les élus de Donges sentaient les odeurs de cette décharge...

Ce n'est pas à cause de cela que le projet a avorté. C'est à cause du fait que, justement, avec des oiseaux sur une décharge, dans l'axe d'envol des avions qui décollent de l'aérodrome de Gron, ce n'est pas forcément « terrible », parce qu'il y a déjà eu des accidents et donc, c'est la DGAC et le Préfet qui se sont opposés au projet, qui n'a pas pu se faire.

Mais, il y avait déjà cette volonté de nous refiler ce genre de « cadeau », au début des années 2000. Et puis, après, il y a quand même eu un autre « cadeau », dont nous avons hérité, à notre corps défendant, c'est le PPRT !

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

TREDI, c'était côté Montoir. C'était une usine de traitement des déchets industriels spéciaux par pyrolyse. C'est-à-dire que l'on craquait les molécules dangereuses à très forte chaleur, et puis, dès que la température retombait, eh bien, elles se reformaient, ce n'était donc pas forcément un bon système. C'était sur le site de la « Grande-Paroisse », où je crois que c'était envisagé, à côté, et cela n'a pas eu lieu. Cela, c'était Montoir, mais, pour Donges, je rappelle le stockage de déchets.

Nous avons longtemps eu, la banderole affichée, près de la route portuaire, en contrebas, quand on allait vers le port, du côté de « Blanche » : « Non au dépotoir ». C'était déjà ce « cadeau » que l'on voulait nous « refiler ». Après, il y a eu TREDI et il y a eu le PPRT, qui est quand même un joli « cadeau », au niveau de la cohérence des décisions, c'est « chapeau » !

Ce PPRT a quand même rompu un certain nombre d'équilibres qui existaient dans la Commune, sur la présence des industriels. Donc, nous ne pouvons pas dire que ce soit des initiatives très heureuses tout cela.

Aujourd'hui, nous avons d'autres décisions, du même type, qui arrivent. A Donges, on peut mettre les déchets, on peut mettre de tout, ce n'est pas grave. Je trouve que cela commence à faire beaucoup.

« Oui », je partage votre opinion, Monsieur MIAULT, là-dessus. C'est pour cela que nous n'avons aucun intérêt à défendre ou à laisser faire ce type de projet. Nous n'avons que des inconvénients à subir, que les Dongeois n'ont pas à subir, plus que les autres, parce qu'aujourd'hui, ils n'ont aucun avantage à la présence d'entreprises ou d'industries sur leur territoire. Ils n'ont que les inconvénients de cette présence et, par contre, les avantages sont dilués sur tout le territoire de la CARENE, et au-delà...

Donc, soyons cohérents et défendons notre territoire, je pense que c'est bien ce qu'attendent nos concitoyens et si nous pouvons le faire, de façon unitaire, c'est tant mieux.

Alors, pour parler de l'installation aux Six-Croix, je vous disais, tout à l'heure, il y a un affichage, nous allons recycler, nous allons remettre en service des gravats inutilisés, nous allons en refaire une matière utile. C'est ce que l'on appelle le « greenwashing ». On annonce que l'on fait de l'économie de ressources, quand on fait de l'économie circulaire, que l'on va remettre des matériaux en service pour économiser la ressource naturelle.

Et puis, à côté, cela ne doit pas être si intéressant que cela, parce que, d'un autre côté, on va faire des bénéfices énormes, en bouchant un énorme trou d'eau et on voit bien que la rentabilité, elle n'est pas dans le recyclage. La rentabilité, elle est dans le bouchage « bête et méchant ».

Donc, voilà. Nous allons pouvoir, je pense, travailler tous ensemble et toutes ensemble, avec des partenaires extérieurs que vous avez cités et que j'ai cités. Ce comité consultatif suivra de près, l'évolution du dossier, et je le tiendrai informé de l'action juridique menée par nos avocats « au pluriel ».

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je veux juste donner une précision, parce que Vincent parle de plateforme de recyclage. Cela fait déjà 9 ans que nous en entendons parler. Cela fait 9 ans qu'il y a déjà eu une demande de CHARIER à ce sujet. Il y a eu des tractations avec la CARENE, parce que, il me semble, de mémoire, que l'on devait prendre sur des terrains de la ZAC. Est-ce que vous pourriez vous renseigner pour savoir si ce dossier est réactivé ou pas ?

Monsieur le Maire

CHARIER, à un moment, il y a quelques temps, avait une station de concassage à Montoir et il voulait la déplacer à Donges. Cela tombait mal, parce qu'il voulait la déplacer sur des terrains, dont la Commune est propriétaire, en bordure de la ZAC et comme la Commune est propriétaire des terrains en question, nous faisons ce que nous voulons... Nous avons dit à CHARIER que c'était hors de question, que nous n'allions pas vendre nos terrains communaux, pour implanter cela, en extrémité de la ZAC, parce que le concassage, nous savons ce que cela veut dire.

Mais, vous avez raison. Ils ont abandonné, et puis, en plus, la CARENE n'était pas très satisfaite d'apprendre qu'ils avaient déménagé le siège social de l'entreprise, en dehors de la CARENE, Daniel était là quand nous avons eu cette réunion.

Ils ont déménagé leur siège dans la métropole nantaise et ils sont venus, ensuite, demander des choses à la CARENE et à la Ville de Donges. Il ne faut pas dire qu'il y avait un fort enthousiasme, pour défendre leur projet. Mais, en même temps, on ne peut pas non plus avoir « le beurre et l'argent du beurre ».

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est du même « acabit » que les compensations écologiques aussi, qui devaient être faites, sur ses propres terres, à Missillac aussi. Cela, nous ne l'avons pas compris.

Monsieur le Maire

Voilà. Donc, nous avons refusé de vendre des terrains communaux à CHARIER. Les terrains ne sont pas vendus et nous attendons, pour les vendre, de trouver quelqu'un qui en a vraiment besoin et pour qui, ils pourront vraiment être utiles, sans générer de nuisances.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Et, qui ne va pas les revendre après...

Monsieur le Maire

... Qui ne va pas les revendre après, parce que l'on peut insérer des clauses dans l'acte. Pour cela, nous avons des tas de candidats, il y en a des candidats. Mais, après, nous maîtrisons le foncier et nous faisons ce que nous voulons. Nous ne les vendrons pas à n'importe qui. Nous n'avons pas besoin de les vendre « au pied levé », nous pouvons attendre.

Ils ne perdront pas, en valeur, parce que le foncier aménageable pour les industriels, il y en a de moins en moins. Il sera de plus en plus rare et donc les industriels devront se plier, de plus en plus, aux volontés des propriétaires, et nous n'allons pas manquer de faire notre choix. Voilà.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Très bien !

Madame Christine MISIN

Le bon sens, ce serait surtout de les garder, en ce moment, je pense, un bon moment, plutôt que d'essayer de les vendre.

Monsieur le Maire

Nous n'essayons pas de les vendre, Madame MISIN, justement.

Intervention de Madame MISIN sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

« Oui », nous sommes démarchés.

Même CHARIER, à un moment, avait eu l'idée que, dans la partie de la ZAC des Six Croix 2, la partie proche du « Menhir », c'était là qu'ils voulaient implanter leur concassage, près du « Pont-Troussé ». Puis, ils ont changé d'avis, puis, ils ont rechangé d'avis. Mais nous, nous ne changeons pas d'avis. Voilà.

Après discussion, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des enjeux évoqués, liés à la décision du Sous-Préfet.

DELIBERATION N° 2
FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) :
CONVENTION 2023 ENTRE
LA MISSION LOCALE ET LA COMMUNE DE DONGES

Rapporteur : Madame Monique PIRAUD

Exposé

La Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne attribue des aides aux jeunes en difficulté de 16 à 24 ans en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2005, le Département de Loire-Atlantique et les communes relevant du territoire de Mission locale assure le financement de ce Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Les conditions de financement de ce fonds par la Commune sont fixées annuellement dans une convention à passer avec la Mission locale.

Proposition

Pour 2023, la contribution de la Ville de DONGES s'élève à 649,79 € en deux versements :

- premier versement de 281,99 € dès la notification de la convention,
- second versement de 358,80 € avant fin novembre 2023 sur appel de fonds de la mission locale en fonction de leurs besoins de trésorerie.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention 2023 relative au Fonds d'Aide aux Jeunes figurant en annexe.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 12 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la convention financière 2023 relative au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) entre la Commune de DONGES et la Mission locale de l'agglomération nazairienne figurant en annexe ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir à la signature de cette convention et de tout document y afférant.

DELIBERATION N° 3

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : ACTIVITES CULTURELLES, RESTAURATION SCOLAIRE, ANIMATIONS SPORTIVES ET SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

L'année passée, face à l'inflation qui réduit le pouvoir d'achat des français, la majorité municipale a souhaité adopter une politique tarifaire sociale pour l'ensemble des services publics. Cela s'est traduit par la volonté de ne pas augmenter les tarifs liés aux activités culturelles (spectacles, spectapéro,...), ceux liés aux animations sportives (éveil sportif municipal, stages, animations adultes) ou encore ceux liés à la mise à disposition de véhicules communaux pour les associations.

De plus, dans la continuité de cette volonté et afin de rendre accessible le service de lecture publique au plus grand nombre, l'inscription à la médiathèque est gratuite depuis le 1er septembre 2022.

Toujours dans l'optique d'un coup de pouce aux familles, une politique tarifaire sociale de la restauration scolaire a été mise en œuvre à la rentrée scolaire 2022 avec des tarifs fonction des quotients familiaux des familles.

Aujourd'hui, c'est la gratuité de l'accès aux spectacles portés par la ville qu'il est proposé aux élus de valider. L'équipe municipale souhaite en effet donner accès à la culture au plus grand nombre.

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

I. TARIFS DU SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES CULTURELLES

SERVICE PUBLIC ACTIVITES CULTURELLES :

Rappel : Par délibération n° 9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs aux activités culturelles pour la saison 2022 – 2023 comme suit :

41 SPECTACLES ORGANISES PAR LA COMMUNE DE DONGES

Pour mémoire en 2022/2023 :

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES	TARIF REDUIT A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D’EMPLOI - CARTE PRIVILEGE (sur présentation de la carte)	TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus) & SPECT’APEROS
Catégorie A	2022/2023	2022/2023	2022/2023
	7 €	4 €	GRATUIT
Catégorie S	2€		

41 FONCTIONNEMENT

La Billetterie est tenue par le Régisseur titulaire de la régie mixte avance et recettes « spectacles et activités culturelles » ou l’un de ses suppléants.

La billetterie est ouverte chaque soir de spectacle 30 minutes avant le début de ce dernier. Une permanence a lieu le mardi soir entre 17h et 19h30 pour les réservations et le retrait des billets.

Le paiement par Carte Bleue est désormais disponible et sera favorisé sans contact dans le cadre des mesures sanitaires. La billetterie en ligne sera accessible en Septembre à l’adresse : billetterie-renaissance.donges.fr. Les billets peuvent y être achetés tout au long de l’année et réservés en amont des jours de permanence. Les billets peuvent être imprimés ou stockés sur téléphone portable.

Proposition :

Pour la saison 2023/2024, il est proposé de fixer les nouveaux tarifs ci-dessous, valables du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 :

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES	TARIF REDUIT A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D’EMPLOI - CARTE PRIVILEGE (sur présentation de la carte)	TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus) & SPECT’APEROS
Catégorie A	2023/2024	2023/2024	2023/2024
	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Catégorie S	GRATUIT		

41 FONCTIONNEMENT

Malgré la gratuité, il est possible de réserver sa place. La réservation en ligne sera accessible en septembre à l’adresse : billetterie-renaissance.donges.fr. Les billets peuvent y être réservés tout au long de l’année. Les billets peuvent être imprimés ou stockés sur téléphone portable.

D’autre part, certaines troupes de théâtre ou compagnies artistiques pourront se produire à Donges hors programmation municipale au cours de la saison culturelle en restant libres de leur tarification.

Des évènements ponctuels hors saison culturelle pourront faire l'objet d'une tarification spécifique validée par le Conseil Municipal.

ACTIVITES CULTURELLES : Théâtre pour enfants/adolescents

Pour mémoire :

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer des cours de théâtre et d'en fixer les tarifs à compter du 1^{er} octobre 2009 ; principe confirmé par la délibération n°8 du Conseil Municipal du 7 novembre 2013. Cette activité est conventionnée annuellement sur année civile (délibération en Décembre).

Par Délibération 23 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une participation des familles selon le tarif suivant repris par la délibération n°9 du 23 juin 2022 :

- **20 €** par trimestre, sur trois trimestres soit 60 € l'année.
- Les tarifs seront applicables selon le calendrier scolaire du 01/09/2022 au 30/06/2023 ;
- Les entrées aux spectacles enfants sont **gratuites** ;
- Les entrées aux spectacles adolescents sont ceux du tarif Réduit de la Billetterie **soit 2 €**.
- La régie est assurée par le régisseur de l'Espace renaissance sur la régie SPECTACLES- ACTIVITES CULTURELLES.

Proposition : Pour la saison 2023-2024, il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous :

- **65 €** l'année payable sur trois trimestres.
- Les tarifs seront applicables selon le calendrier scolaire du 01/09/2023 au 30/06/2024 ;
- Les entrées aux spectacles enfants et adolescents sont **gratuites** ;
- La régie est assurée par le régisseur de l'Espace renaissance sur la régie SPECTACLES- ACTIVITES CULTURELLES.

ACTIVITES CULTURELLES : Chorale Loire Enchantée

Pour mémoire :

Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, la municipalité a instauré une tarification gérée par la commune pour les adhérents de la Chorale Loire, à savoir :

- **Inscription par personne : 80 €**, payable en une ou 2 fois (40 € en septembre et 40 € en janvier).
- La régie est assurée par le régisseur de l'Espace renaissance sur la régie SPECTACLES- ACTIVITES CULTURELLES.
-

Proposition : Pour la saison 2023-2024, il est proposé de reconduire le tarif ci-dessus.

LIU DE CONVIVIALITE - Tarifs des Consommations

Pour mémoire :

Par délibération n°9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a reconduit les tarifs des consommations dans le cadre du lieu de convivialité ainsi qu'il suit :

- Bières (verre 25 cl ou bouteille 33 cl) : **2,50 €**
- Cidre (bouteille 33 cl) : **2,00 €**
- Vins (verre) : **1,50 €**
- Boissons non alcoolisées
(brique de jus d'orange servie au verre) : **gratuit**
- Eau (petite bouteille 25 cl) : **0,50 €**
- Boissons chaudes (tasse) : **1,00 €**
- Denrées emballées sucrées ou salées : **1,00 €**
- Consigne : **1,00 €**

Proposition : Pour la saison 2023-2024, il est proposé de modifier les tarifs applicables du 01/09/2023 au 31/08/2024 :

- Bières d'Abbaye (bouteille 33 cl) **3,50 €**
- Bières normales (bouteille 33 cl) **2,50 €**
- Cidre (bouteille 33 cl) **2,00 €**
- Vins (15 cl) : **2,50 €**
- Boissons non alcoolisées
(jus de fruits - bouteille de 20 cl) : **1,50 €**
- Eau (petite bouteille 50 cl) : **0,50 €**
- Supplément sirop : **gratuit**
- Cacahuètes en écorce : **gratuit**
- Consigne : **1,00 €**

La régie est assurée par le régisseur de l'Espace Renaissance sur la régie SPECTACLES-ACTIVITES CULTURELLES.

LOCATION DU GRADIN BOIS INTERIEUR EXTERIEUR

Pour mémoire : Par délibération n°9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs à la location du gradin en bois entièrement démontable, composé de 6 éléments pouvant accueillir chacun 10 adultes ou 15 enfants, **du 1er septembre 2022 au 31 août 2023**

- **Location :**

Forfait : 50 € par élément ou 250 € l'ensemble, pour une période maximale de 3 jours.

- **Cautionnement :**

La location est conditionnée par un dépôt de caution de **250 €** à l'ordre du Trésor Public lors de la signature de la convention de location ou de prêt. Le chèque non-encaissé sera restitué à l'issue de l'état des lieux. En cas de dégradation constatée par le régisseur de l'Espace Renaissance, la caution pourra être retenue.

Proposition : Pour la saison 2023-2024, il est proposé de maintenir les tarifs existants, valables du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 soit :

- **50 € par élément ou 250 € l'ensemble, pour une période maximale de 3 jours.**
- **Mise en œuvre d'une caution de 250 €.**

[MEDIATHEQUE JULES VERNE](#)

Pour mémoire : Dans le cadre de la politique tarifaire sociale soutenue par la municipalité, la gratuité exclusive pour tous a été instaurée depuis 1er septembre 2022. Il est proposé de reconduire ce dispositif.

Monsieur Didier RIAUD

Il faut savoir que cela a amené 30 % d'inscriptions en plus. Donc, ce n'est pas négligeable.

Je rappelle aussi que sur les 10 médiathèques de la CARENE, 8 sont gratuites. Saint-Nazaire et Pornichet ont refusé la gratuité.

Nous allons être amenés à avoir une carte qui va être commune pour chaque adhérent. L'adhérent pourra se déplacer dans les différentes médiathèques, mais les biens resteront dans la bibliothèque d'origine. Pour l'instant, les livres ne se déplaceront pas.

Donc, c'est gratuit. Tout le monde est d'accord là-dessus.

[MISE A DISPOSITION DES VEHICULES TYPE MINI-BUS POUR LES ASSOCIATIONS](#)

Pour mémoire : Par délibération n°9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a reconduit le tarif de mise à disposition gratuite des véhicules type Mini-Bus aux associations Dongeoises lorsqu'elles organisent une sortie extérieure à la commune.

Tarif « heure de ménage » applicable aux locataires ne restituant pas un véhicule nettoyé correctement (Intérieur et extérieur du véhicule) :

⇒ **Tarif 2022-2023 : 28 € l'heure**

Proposition : Il est proposé de porter ce tarif à 32 € de l'heure (coût heure services techniques) pour la saison 2023-2024.

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

II. TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour mémoire : Par délibération n°9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des services relatifs au service de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2022 ainsi qu'il suit :

Tarifs 2022-2023				
Quotients familiaux	0<=QF<1044	1044<=QF<1275	1275<=QF<1600	1600<=QF
Prix du repas enfant (euros) :	0.85	1	2.5	3.8

Proposition :

Après une année de fonctionnement, il est confirmé que 80% des familles paient le repas moins cher qu'avant la mise en œuvre de la tarification sociale.

Depuis sa mise en œuvre, les critères de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ont évolué, et le soutien de l'Etat est limité aux revenus qui en ont le plus besoin, soit un QF des familles inférieur ou égal à 1 000 €.

De plus, depuis un an et demi, nous absorbons une augmentation franche des coûts des denrées, avec parallèlement les objectifs de la loi Egalim à atteindre, qui pèse aussi dans le coût de revient des restaurations.

Au vu de ces évolutions, mais surtout pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide de l'Etat, **il est donc proposé de revoir les tarifs de restauration scolaire pour la rentrée 2023, conformément au critère attendu par l'ASP, comme suit :**

Tranche QF	QF<=500	500<QF<=1000	1000<QF<=1275	1275<QF<=1600	QF>1600
Tarif du repas enfant	0,85 €	1,00 €	2,50 €	3,50 €	4,20 €

Bien entendu, dans le cas où l'Etat reverrait sa politique d'accompagnement financière, la commune se verrait contrainte d'analyser l'impact financier et de revoir ses tarifs, le budget communal n'étant pas capable d'absorber le coût de cette politique tarifaire sociale sans compensation de l'Etat.

Les prix du repas adulte et du repas exceptionnel sont également modifiés à : 4,80 €.

Proposition : Il est proposé de valider pour la rentrée 2023-2024 la nouvelle grille tarifaire ci-dessus.

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

III. TARIFS DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE

Pour mémoire en 2022 :

Par délibération n° 7 du 3 novembre 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des services relatifs aux activités enfance jeunesse à compter du 3 janvier 2023 comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES, MERCREDIS ET PERISCOLAIRE

Considérant la volonté de l'équipe municipale de ne pas augmenter les tarifs pratiqués par l'OSCD pour ne pas alourdir le budget des familles, il est proposé de conserver la grille tarifaire des activités Enfance adoptée lors de la délibération du 3 novembre 2022 et ce pour l'année scolaire 2023/2024.

Quotient Familial	ALSH vacances et mercredis			PERISCOLAIRE	
	Tarif ½ journée	Tarif repas ALSH vacances et mercredi	Tarif journée avec repas	Tarif au 1/4 d'heure en €	Goûter
QF < 318	1.24 €	3.80 €	6.30 €	0.16 €	0.60 €
de 318 à < 635	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.19 €	0.60 €
de 635 à < 730	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.22 €	0.60 €
de 730 à < 826	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.24 €	0.60 €
de 826 à < 880	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.27 €	0.60 €
de 880 à < 974	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.32 €	0.60 €
de 974 à < 1044	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.35 €	0.60 €
de 1044 à < 1126	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.37 €	0.60 €
de 1126 à <1208	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.42 €	0.60 €
de 1208 à <1275	QF x 0,396 %	3.80 €	(QF x 0,396 % x2) + 3.80 €	0.50 €	0.60 €
1275 et +	5.06 €	3.80 €	14.00 €	0.66 €	0.60 €

Proposition :

Il est proposé de ne pas modifier ces tarifs pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Pénalités :

- **En cas d'absence de réservation préalable, ou de réservation hors délai** (modalités définies par le règlement intérieur des accueils périscolaires, de loisirs et restauration scolaire), une majoration tarifaire est appliquée.
 - Tarif repas exceptionnel à **4,80 €** au lieu de 3,80 € ;
 - Tarif goûter exceptionnel à **0,90 €** au lieu de 0,60 € ;
 - Tarif exceptionnel pour les présences, taux de **+ 20%** appliqué sur le tarif * (hors repas), sauf pour les tarifs plancher ALSH Vacances et mercredis :
Plancher 1/2 journée exceptionnelle fixé à **1,50 €** au lieu de 1,24 € ;
Plancher journée avec repas exceptionnel fixé à **7,40 €** au lieu de 6,30 €.

* Tarif = (QF x 0.396%) ou (QF x 0.396% x 2) ou tarif plafond ou tarif périscolaire au ¼ d'heure.

• Lorsqu'un parent arrive **après la fermeture de l'accueil** pour chercher son enfant, le coût réel du temps d'accueil supplémentaire est applicable, soit le coût du temps de travail supplémentaire des agents mobilisés.

Ainsi, le prix du quart d'heure supplémentaire sera facturé **5 € dans la limite de 15 €**.

ACTIVITES JEUNESSE (Maison des jeunes)

Pour mémoire :

Une adhésion annuelle de **10 €** est demandée. Elle est valable pour l'année scolaire jusqu'à la veille de la rentrée scolaire suivante.

L'inscription est possible en cours d'année : en revanche l'adhésion reste au tarif unique fixé. Elle n'est pas dégressive et n'est valable que jusqu'à la fin de la période.

Quotient Familial	QF<635	de 635 à <826	de 826 à <1044	de 1044 à <1275	1275 ou +
Tarif de 1 Unité	1.20 €	1.60 €	2.00 €	2.40 €	2.80 €

Hors accueil libre et activités gratuites liés à l'adhésion à la maison des jeunes, il a été convenu que certaines activités plus coûteuses seraient tarifées selon des unités de valeur définies dans la grille tarifaire, entre 1 et 4 unités en fonction de 5 tranches de Quotient Familial.

Il a été également défini que la participation des familles doit couvrir au minimum 75% du coût de l'activité et exceptionnellement 20% dans le cadre de la promotion de certaines activités de prévention culturelles ou sportives.

En cas d'absence de réservation, ou de réservation hors délai (modalités définies par le règlement intérieur de la Maison des Jeunes), une majoration tarifaire est appliquée à raison de **+ 20 %** sur le tarif de chaque unité.

Les tarifs liés à la mise en œuvre de **campus d'adolescents l'été** seront votés précédemment à chaque mise en œuvre, le coût d'un camp variant en fonction des destinations et activités prévues. Certains projets définis par les adolescents pourront aussi faire l'objet d'une validation du Conseil Municipal.

Il est précisé que pour les activités, animations et sorties, le tarif appliqué tient compte du coût de l'activité (billetterie et/ou fournitures) ainsi que du nombre maximal de participants.

Il a été défini que la participation des familles doit couvrir au minimum 75% du coût de l'activité et exceptionnellement 20% dans le cadre de la promotion de certaines activités de prévention, culturelles ou sportives.

Proposition :

Après plusieurs mois d'activité, il apparaît que le nombre d'unités facturables de 1 à 4 exclut toute activité payante dépassant un certain coût.

Exemple : une activité à 50 € par jeune avec une facturation à 4 unités au QF médian représenterait 8 € et ne couvrirait donc que 16% du coût de l'activité.

Afin de ne pas être limité dans le choix des propositions d'activités faites aux jeunes ou par les jeunes, il est proposé de maintenir les tarifs actuels mais ne pas limiter le nombre d'unités facturables à compter du 1^{er} juillet 2023 (suppression de la limitation à 4 unités de temps).

Monsieur Vincent MIAULT

Qu'est-ce que sont, les activités de prévention culturelle ou sportive, qu'est ce qu'il y a derrière ce terme ?

Madame Yveline LECAMP

Il n'y a pas de prévention, normalement.

Monsieur

Le mot prévention n'a pas lieu d'être. Une prévention culturelle, cela n'existe pas.

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

IV. TARIFS DU SERVICE PUBLIC DES ANIMATIONS SPORTIVES

Pour mémoire :

Par délibération n°9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas modifier les tarifs 2021-2022.

Proposition :

Afin de soutenir le budget des familles, il est proposé de maintenir cette année encore les tarifs appliqués aux animations sportives :

[🚲 EVEIL SPORTIF MUNICIPAL](#)

Pour l'année scolaire 2022-2023 : **Tarif : 6,80 €** par enfant et par trimestre.

Proposition : Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de conserver le même tarif soit 6,80 € par enfant et par trimestre.

La régie est assurée par le régisseur du service des sports sur la régie SPORT.

STAGES SPORTIFS

Pour l'année scolaire 2022-2023 : Tarif de la demi-journée de stage sportif organisé par la commune : **3,70 €** par enfant. Le montant acquitté par l'utilisateur correspond au nombre de demi-journées prévu au stage multiplié par le tarif de la demi-journée.

Proposition : Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de conserver le même tarif soit 3,70 € par enfant

La régie est assurée par le régisseur du service des sports sur la régie SPORT.

ANIMATIONS ADULTES

La commune encourage la pratique d'une activité physique et sportive auprès des adultes en proposant des animations occasionnelles (marche nordique, tir à l'arc,...)
Tarif 2022 : **4 €** par adulte.

Proposition : Pour l'année scolaire 2022-2023, il est proposé de conserver le même tarif, soit 4 € par adulte.

La régie est assurée par le régisseur du service des sports sur la régie SPORT.

ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES (nouveau)

En lien avec la Maison de Santé, la commune propose un accompagnement à la reprise d'activités physiques pour des adultes dans le cadre d'une prescription médicale.

Monsieur Tony LETILLY

C'est Andy LAGRANGE qui encadrera cette activité. Cela se passera le vendredi matin. Donc, les groupes seront formés par les personnes de la Maison de Santé. Elles essaieront de faire des groupes homogènes pour que Monsieur Andy LAGRANGE puisse adapter ses séances. Cela débutera par de la marche, des choses comme celle-ci. C'est une remise en activité, une remise en forme des personnes qui ont rencontré des soucis de santé. Une participation est demandée par adulte, pour qu'ils puissent s'investir.

Proposition : Pour l'année scolaire 2023-2024, une participation de 5 € par adulte pour 6 séances sera demandée.

La régie est assurée par le régisseur du service des sports sur la régie SPORT.

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

V. TARIFS 2022 DES SALLES COMMUNALES

Pour mémoire :

Par délibération n°9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs de la mise à disposition de certaines salles communales au 1^{er} juillet 2022 ci-dessous :
Il y avait lieu, en effet, de préciser les conditions de mise à disposition aux associations dongeoises des salles communales suivantes : Foyer communal sis 36 avenue des Herlains ; Maison des associations (*grande salle, salle de musique, bureau N°1*) sise 2 rue BOULAY-PATY et la salle de motricité de l'école maternelle CASANOVA sise 5 rue Léo LAGRANGE.

FOYER COMMUNAL SIS 36 Avenue des Herlains

	Au 1 ^{er} juillet 2022
Manifestations SANS droits d'entrée	
Associations dongeoises	GRATUIT

MAISON DES ASSOCIATIONS (*grande salle ; salle de musique ; bureau n° 1*)

	Au 1 ^{er} juillet 2022
Manifestations SANS droits d'entrée	
Associations dongeoises	GRATUIT

SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE CASANOVA

	Au 1 ^{er} juillet 2022
Manifestations SANS droits d'entrée	
Associations dongeoises	GRATUIT

Proposition : Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé de ne pas modifier la gratuité de la mise à disposition des salles communales aux associations dongeoises.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 12 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

D'une façon globale, je voudrais souligner l'effort qui est fait, au niveau budgétaire, dans l'intérêt des familles dongeoises, dans le contexte d'inflation actuelle et puis, dans un contexte général, quand même difficile pour beaucoup des habitantes et des habitants de notre Commune.

La politique de la Ville, c'est de limiter au maximum les hausses de tarifs et de faire en sorte que, nous le voyons avec la culture, notamment les spectacles municipaux, c'est que l'accès puisse se faire sans barrières financières, considérant que pour certaines familles, c'est un obstacle, même une petite somme, c'est un obstacle. Donc, il faut supprimer cet obstacle, parce que cela n'a pas d'impact important sur notre budget, mais cela peut avoir un impact psychologique important sur le public.

Monsieur Didier RIAUD

Je voudrais rajouter une citation d'André MALRAUX, en 1967, qui disait déjà, à l'époque : "La Culture sera gratuite" au sujet des missions du Ministère de la Culture qu'il comparait à celles de l'Éducation.

Monsieur le Maire

C'est une bonne citation, effectivement.

On le pratique pour la culture, mais nous faisons un effort financier pour tout ce qui est enfance, jeunesse, restauration scolaire et autres... Nous faisons le maximum dans un contexte de hausses de prix, des coûts de production de nos repas. Nous faisons le maximum pour limiter l'impact sur les foyers dongeois.

Monsieur Alain PABOIS

Mes chers collègues,

Je tiens à vous informer des propos qui ont été tenus lors de la Commission Culturelle du lundi 6 juin. Les membres de l'opposition ont été mis en cause sur leurs absences aux actions culturelles de la municipalité par Monsieur RIAUD, et pire encore, par un agent de la Ville, Monsieur Sébastien HUYGHE.

A la fin de la réunion, Monsieur RIAUD a confirmé ces propos sur l'absence des élus, majorité comme opposition, lors des spectacles.

Je tiens à préciser que la Commission ne choisit pas les spectacles. Ce ne sont pas élus qui décident. Nous avons juste une présentation. Vos choix culturels ne sont pas les miens et je ne trouve pas de spectacles attrayants. Visiblement, je ne suis pas le seul au sein de ce conseil.

En tant qu'élu de ce Conseil Municipal, je n'ai aucune remarque à recevoir d'un employé sur mes presences et absences lors des manifestations culturelles. Son comportement était déplacé et mérite un recadrage.

Quant aux remarques d'Angélique OLIVEIRA sur l'absence de réponse à son mail pour la soirée Halloween, c'est une parole mal venue, vu ses absences aux commissions et aux séances du Conseil Municipal. Là encore, cette soirée ne fait pas l'objet de discussions entre élus.

Je tenais à faire cette mise au point et espère que la prochaine Commission se déroulera normalement. Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur PABOIS, nous prenons acte de vos propos, dont vous porterez, seul, la responsabilité. Nous n'allons pas polémiquer là-dessus, parce que vous rabaissez le débat à un niveau, qui n'est pas le nôtre, qui est peut-être le vôtre...

Mais, en tout cas, vous mettez en cause un agent, nommément, dans ce Conseil Municipal, ce qui est quand même une primeur, de citer le nom d'un agent, de le livrer, alors qu'il est absent, à la vindicte. Je ne trouve pas cela terrible, en tant qu'élu en charge directe du personnel. C'est tout ce que je veux dire.

Les attaques personnelles contre les élus, nous y sommes habitués. Je dirais même que, moi, cela fait partie de ma « mission » depuis que je suis Maire. Je suis habitué. Que vous mettiez en cause d'autres élus, c'est nouveau. Ils ont toute ma confiance et celle de l'équipe, parce que vous ne voyez pas le travail qu'ils font ou qu'elles font. Je pense à Didier, Angélique et les autres... que vous mettez en cause.

Donc, vous porterez, seul, la responsabilité. Nous n'allons pas engager un débat là-dessus, parce qu'après un début de Conseil, qui était relativement consensuel, là, vous essayez de réinstaller la polémique habituelle, et je trouve que c'est dommage. C'est tout !

En plus, vos propos sont hors sujet, parce que l'on ne parlait pas de la programmation, on parlait des tarifs. On parlait de délibération financière et vous, vous nous parlez de Commission Culture, c'était hors sujet. Ce n'est pas grave.

Angélique, tu veux dire un petit mot ?

Madame Angélique OLIVEIRA

Effectivement, vous étiez convié au concours d'Halloween. Nous avons eu la présence de Ghislain, pour les autres, nous n'avons eu aucune réponse quant à leur présence ou non.

Deuxièmement, mes absences, je pense qu'elles sont justifiées, elles sont excusées. Vous savez très bien que j'ai perdu mon conjoint, il y a deux ans et demi, que je suis toute seule à élever mes enfants et que j'ai des soucis de santé. A chaque fois que je suis absente, j'ai, soit un pouvoir ou, soit des excuses. Donc, je pense, effectivement, que c'est mal placé. Je n'espère pas qu'un jour, tu seras à ma place, tu verras ce que c'est, d'accord ?

Troisièmement, pour en revenir à ce qu'a dit Didier RIAUD, c'était un global. Moi, je suis aussi concernée, j'ai fait un spectacle de la saison, après, il y a des choses que j'ai vues à l'extérieur ou autre... Il n'a pas ciblé plus toi, ou Mikaël, ou enfin, Vincent, ou peu importe... Il a juste dit que cela serait bien que l'on puisse se déplacer, afin d'en discuter, de savoir si cela plaît ou non, d'accord ?

Donc, là, tu vois, il est tard, j'avais prévu de ne pas rester longtemps. Donc, là, je pars. Je m'excuse, Monsieur PABOIS, je vais rentrer. D'accord !

Monsieur Alain PABOIS

Merci, Madame OLIVEIRA, je suis content de l'entendre.

Madame Angélique OLIVEIRA

Effectivement, c'est très très mal placé. Et puis, de cibler le nom d'un agent, comme cela, franchement, c'est plus que « limite » et puis, il avait aussi, je pense, raison, d'accord ?

Passez une bonne soirée !

Monsieur Alain PABOIS

Merci, vous aussi !

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas poursuivre la polémique, parce que c'est nous rabaisser, et je ne veux pas que la majorité se rabaisse au niveau où on veut l'attirer.

Donc, chacun a son niveau, nous avons le nôtre, et nous allons continuer de délibérer.

Je vais demander s'il y a d'autres interventions sur l'aspect des tarifs ?

Monsieur Vincent MIAULT

C'est juste pour dire, que si nous allons aux spectacles qui sont gratuits, à partir de maintenant, cela va faire « bizarre ».

Monsieur le Maire

Il faudra compenser cela, par de la consommation. Il faudra compenser la gratuité par de la consommation, cela fera tourner le budget.

Madame Joséphine DAVID

Je note l'effort fait en faveur des familles.

Alors, cela n'a rien à voir, du coup, avec les tarifs communaux. Il y a eu des annonces gouvernementales de faites et, moi, ce que j'aimerais savoir, c'est, est-ce que vous comptez mettre en place, en direction des agents, la prime « pouvoir d'achat », en lien avec l'inflation ?

Monsieur le Maire

Alors, cette prime « pouvoir d'achat », ce n'est, effectivement, pas du tout, dans le sujet des tarifs. C'est quelque chose de très récent. C'est encore une mesure, prise par l'État, qui demande, aux collectivités, de faire des « cadeaux », avec de l'argent qu'elles n'ont pas. Donc, c'est un sujet qui n'est pas encore traité, vous imaginez bien. C'est tout récent. Cela doit être traité en interne, avant que l'on puisse se positionner. Nous en reparlerons à la rentrée.

Cela nous tombe dessus. Comme toujours, ce que fait le gouvernement, cela nous tombe dessus, puis après, « débrouillez-vous »... Donc nous, avant de se débrouiller, nous regardons quelles sont nos marges de manœuvre. Nous regardons si nous en avons, et en tout cas, nous n'allons pas faire de fausses annonces, mais nous trouvons collectivement, je dis « nous », parce que, je ne suis pas le seul maire à le dire, que ce type d'annonce est particulièrement désagréable de la part d'un Etat centralisateur, qui veut toujours se donner le beau rôle et donner le mauvais rôle aux collectivités. Voilà.

La question est légitime, Madame DAVID, mais, nous n'avons pas de réponse pour l'instant, c'est trop récent. Nous serons amenés à nous positionner à la rentrée.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

21 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

➔ **APPROUVE** les tarifs des services publics ci-dessus énoncés.

➔ **APPROUVE** les tarifs des salles communales ci-dessus énoncés qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2023 et laisse le soin au Maire de fixer par arrêté municipal le règlement intérieur de ces salles ainsi que pour l'ensemble des salles communales mises à disposition.

DELIBERATION N° 4

BUDGET GENERAL 2023 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Monsieur le Receveur Municipal a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer un certain nombre de créances relatives au Budget Général.

La créance d'un montant total de 630,23 € correspond aux titres émis à l'encontre d'usagers pour des sommes non recouvrées, en particulier au titre de la restauration scolaire et du Multi-accueil – liste n° 5976880132.

Malgré diverses procédures de recouvrement, le Receveur Municipal sollicite de la commune l'admission en non-valeur de ces créances, pour les motifs suivants selon les cas : combinaison infructueuse d'actes, poursuite sans effet ou reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite.

Proposition

Il est donc sollicité du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis sur le Budget Général pour un montant de 630,23 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 12 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Comme régulièrement, nous avons ce type de délibération à prendre, mais, pour cette fois, le montant est relativement limité.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➡ **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis sur le Budget Général pour un montant de 630,23 € intégrés dans la liste n° 5976880132.
- ➡ **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" du Budget Général de 2023.

DELIBERATION N° 5

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « L'OUTIL EN MAIN » DANS LE CADRE DE SA CREATION

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

L'Association « L'Outil En Main » a pour vocation première l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Cette initiation a lieu dans de vrais ateliers avec de vrais outils. Elle est guidée par des bénévoles, gens de métier et passionnés, souvent à la retraite. Les jeunes qui participent aux ateliers découvrent différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains.

Déployée sur tout le territoire français, cette association vient de voir la création en février dernier d'une Association locale « L'Outil En Main de Donges ».

A Donges, c'est aux ateliers communaux du service bâtiments que cette association va s'installer pour mettre en œuvre une dizaine d'ateliers (plomberie, menuiserie, cuisine, électricité, maquettes,...). Une convention de mise à disposition de locaux sera d'ailleurs signée avec l'association.

Afin d'acheter les équipements de sécurité individuels (blouses, gants, chasubles pour les bénévoles, lunettes,...), les matériels nécessaires à la mise en œuvre des ateliers (caisses à outils, matériels de cuisine,..) et les divers éléments nécessaires à son lancement, l'Association L'Outil En main de Donges sollicite auprès de la commune une subvention de 1 700 €.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer à l'Association « L'Outil en Main de Donges » une subvention exceptionnelle de 1700 € pour l'année 2023 dans le cadre du démarrage de l'Association.

Cette somme sera imputée au chapitre 67 du budget général.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 12 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un beau projet que celui de "L'Outil En Main », parce que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Cela existe, dans d'autres communes, notamment à Pontchateau, à Pornichet, à Saint-Nazaire, et à Saint-André-des Eaux. Et là, si cela peut se mettre en place à Donges, grâce à des bénévoles et à une mobilisation de personnes compétentes, je pense que cela va être un gros « plus » pour les enfants, pour le parcours qui va leur être proposé.

Je pense que c'est important de soutenir la création de cette association, avant qu'elle ne fonctionne en rythme de croisière, avec le soutien matériel, évidemment, de la Ville, notamment le prêt des locaux nécessaires pour accueillir les activités, le mercredi après-midi.

En tout cas, nous pouvons nous réjouir de l'avancement de ce projet, qui tenait à cœur à un certain nombre de membres du Conseil des Sages, dont certains ne sont plus là, mais c'est un beau projet qui arrive, enfin, à avancer et nous nous en réjouissons.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➡ **DECIDE** d'octroyer à l'Association « L'Outil en Main de Donges » sise Maison des associations 2, rue Boulay Paty 44480 DONGES, une subvention exceptionnelle de 1700 € pour l'année 2023 dans le cadre du démarrage de l'Association.

DELIBERATION N° 6
BUDGET GENERAL :
ADOPTION DU REFERENTIEL M 57
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Le Décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que les collectivités territoriales peuvent adopter le cadre budgétaire et comptable M 57 par droit d'option, par délibération de leur assemblée délibérante et sous réserve de l'avis du comptable public.

Considérant que la commune doit adopter le cadre budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024 au titre de son budget principal ;

Considérant l'accord de principe du comptable public assignataire en date du 22 mai 2023 figurant en annexe ;

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024 au titre de son budget principal et d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 12 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

La délibération est présentée, comme étant le choix de la Commune, d'adopter par droit d'option. En fait, c'est un choix, et le comptable nous donne son accord de principe pour cette option.

Mais, en fait, c'est un choix contraint, évidemment, que ce n'est pas une demande de la Commune. Les choses sont présentées un petit peu à l'envers. Nous sommes contraints de rentrer dans ce nouveau référentiel M57, même si c'est, officiellement, par droit d'option. De toute façon, nous n'avons pas d'autre option, et nous allons y rentrer.

Nous avons fait la M14, à la fin des années 1990, déjà. Je crois même que c'était en 1997, que nous l'avons approuvée. Donc, maintenant, c'est la M57, nouveau référentiel, à compter du 1^{er} janvier, de l'année prochaine.

Je crois que cela aura, pour effet, de modifier nos documents, qui ne s'appelleront plus pareil. Nous n'appellerons plus le « Compte Administratif ». Ce sera comme pour les élus qui siègent au « Clos Fleuri », ce sera un peu le même type de documents : « Etat prévisionnel des recettes et des dépenses » et ensuite, « les bilans des comptes réalisés », ce ne sera plus la même dénomination.

Tout va changer. Ce ne sera pas forcément plus lisible, malheureusement.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **ADOPTE**, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024 au titre de son budget principal ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 7

TARIFS DU MINI-SEJOUR ORGANISE DU 14 AU 18 AOUT 2023

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

La Ville organise en gestion propre les activités de loisirs enfance jeunesse depuis le 1^{er} janvier 2023. Dans ce cadre il est prévu l'organisation de mini-séjours à destination des enfants et des jeunes fréquentant les différentes structures d'accueil.

Durant les vacances d'été un mini séjour sera organisé pour 24 enfants d'âge élémentaire (6-11 ans) et sera encadré par 1 directeur et 2 animateurs/animateuses.

Il se déroulera du 14 au 18 août 2023 et les enfants seront logés en pension complète au Manoir de de la Goëletterie situé 10, Rue de la Goëletterie 35400 Saint-Malo. Le transport s'effectuera en car au départ de Donges.

Coût du mini –séjour :

Le coût de l'hébergement est de 5 558€ TTC et celui du transport de 1 516 € TTC, ce qui représente un coût global hors frais de personnels de 7074€ soit 295€/enfant ou un coût journalier par enfant de 59€.

Après subventionnement PSO CAF (hors frais de personnel) le coût de revient sera de 271€/enfant soit 54€/enfant/jour.

Proposition

Il est proposé une grille tarifaire basée sur les ratios des quotients familiaux des familles inscrites aux activités enfance. Les tarifs proposés sont les suivants :

Quotient Familial	QF<635	de 635 à <826	de 826 à <1044	de 1044 à <1275	1275 ou +
Tarif Séjour	70 €	150 €	190 €	230 €	270 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-dessus pour la mise en œuvre du mini-séjour enfance à Saint Malo (35) du 14 au 18 août 2023.

La commission Enfance – petite Enfance réunie le 19 juin dernier, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Maintenant, c'est la Ville qui organise les mini-séjours d'été. Et donc, c'est normal que nous ayons à prendre ce type de délibération.

Madame Christine MISIN

Bien sûr, nous voterons cette délibération.

Mais, nous pouvons juste regretter que, lors de la Commission Finances, nous n'avions pas cette délibération, pour échanger. Nous l'avons reçu le lendemain de la Commission.

Ensuite, cette délibération n'est accompagnée d'aucun document, pour détailler les programmes. Nous ne savons pas si ce sont des activités sportives, culturelles, si elles sont orientées, comme cela se fait beaucoup maintenant, sur le développement durable, sur les accompagnements, par exemple « Comment mieux manger », enfin, bon....

Je suis allée chercher sur les différents sites et, effectivement, pour les jeunes, maintenant, il y a beaucoup de projets, et là, sur cette délibération, c'est très « flou » et très « vague ». Evidemment, nous la votons, mais, moi, j'aurai bien aimé avoir plus de détails sur ce que vont faire les jeunes. En plus, cela ne représente que quatre jours.

Monsieur le Maire

Cela n'a pas pu être présenté à la Commission des Finances, parce que le texte n'était pas prêt. Donc, cela a été présenté, ensuite, à une autre Commission, qui est concernée, parce que la Commission Enfance-Jeunesse était aussi concernée. Cela a donc pu être examiné lors de cette Commission.

Quant au détail, le service le communiquera à tous les élus du Conseil Municipal. Une synthèse du programme du séjour sera communiquée à tout le monde, comme cela chacun pourra en prendre connaissance.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Merci pour ces éléments. Je rejoins les remarques qui ont pu déjà être faites par Madame MISIN. J'entends tout à fait et nous avons pu, au moins, l'aborder, en Commission Jeunesse. Il y a un point que je n'avais pas repéré précédemment, c'est que l'on parle uniquement du coût de l'hébergement, et l'on ne parle pas du tout du coût du transport.

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

C'est bon. C'est moi. OK, il est temps que j'aille me coucher. Merci.

Monsieur le Maire

1 516 euros TTC.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

.... La chaleur et la fatigue !

Monsieur le Maire

Ce sont les frais de personnel qui ne sont pas détaillés, parce que, de toute façon, c'est le budget de la Ville, sur le budget personnel.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

L'autre information intéressante, c'est d'avoir cette estimation d'un coût. Nous savons que cela a été négocié rapidement et dans des conditions particulières par les équipes municipales. Elles ont réussi à trouver ce voyage. Cela nous donne, quand même, ce coût de 59 euros qui nous permettra aussi d'évaluer les différents projets qui pourront être envisagés pour l'accueil des enfants, dans les vacances à venir.

Monsieur le Maire

Attention, parce que, quand nous intégrerons tous les prix de transport, cela modifiera beaucoup. Pour une activité qui se passera sur Donges, le coût ne sera pas le même qu'une activité qui nécessitera un transport à des centaines de kilomètres.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Alors, je vais mettre les sous-titres.

Si demain, nous évaluons le projet du Bois-Joubert, de se dire que le coût d'accueil par journée et par enfant, et là, avec une subvention de 54 euros par jour, cela permettra d'avoir, assez rapidement, un ratio entre le coût d'investissement pour remettre à niveau pour proposer un accueil sur ce site-là et l'équivalent de journée enfant dans un centre de loisirs. Voilà, le détail des sous-titres.

Monsieur le Maire

Nous comparerons les coûts de fonctionnement, le fonctionnement avec le fonctionnement. S'il y a de l'investissement, déjà « si... », c'est autre chose, parce que l'on ne compare le fonctionnement avec l'investissement. Quand nous regardons les coûts, nous regardons les coûts de fonctionnement. Dans aucun cas, nous ne parlerons des coûts de personnel. Le personnel, c'est une donnée brute qui ne changera pas.

Après, il y aura les coûts de transport qui varieront, c'est sûr. Puis, après, les coûts des activités qui pourront varier aussi. Il y a des activités qui peuvent être plus coûteuses que d'autres Si on va visiter des choses dont l'entrée est payante, ce sera plus coûteux que des choses où il y a des animations gratuites.

Mais, bon, là nous parlons du mini-séjour et nous comparerons avec les autres mini-séjours, effectivement. C'est un séjour, ce n'est pas une activité de centre de loisirs. C'est tout à fait différent. C'est un séjour et nous comparerons avec les autres séjours.

Monsieur Vincent MIAULT

Cela ne demande pas de réponse, mais, simplement pour dire que nous avons exactement les mêmes questions que les deux autres groupes, concernant le tarif et aussi, le programme.

Monsieur le Maire

Eh bien, vous voyez... Donc mêmes questions, mêmes réponses. J'ai déjà répondu, par avance.

Oui, vous aviez la question, mais, vous n'avez pas eu le temps de la poser, parce que d'autre l'ont posé avant vous. He bien « oui », c'est dommage...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Heureusement, qu'elle est identique, parce qu'elle serait différente, nous serions inquiets.

Monsieur le Maire

Cela ferait du « favoritisme »...

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➡ **ADOPTE** les tarifs ci-dessus, pour la mise en œuvre du mini-séjour enfance à Saint Malo (35), du 14 au 18 août 2023.

DELIBERATION N° 8

**POLITIQUE DE L'HABITAT :
CONTRAT DE MIXITE SOCIALE (CMS) 2023–2025
ENTRE L'ETAT, LA CARENE ET LA COMMUNE DE DONGES**

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

La Loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022, a apporté des modifications à la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 en matière de production de logements sociaux, et notamment :

- Suppression de l'échéance 2025 au profit d'un dispositif de rattrapage glissant et différencié du déficit de logements sociaux avec un taux de référence de 33 % du manque,
- Adaptation des critères d'exemption avec l'introduction d'un critère d'isolement ou de difficulté d'accès aux bassins de vie et d'emploi,
- En cas de carence, la fixation d'un taux plancher minimal de majoration du prélèvement et la suppression du transfert systématique à l'Etat du droit de réservation,
- Possibilité de conclure avec l'Etat un Contrat de Mixité Sociale (CMS) pour toute les communes déficitaires.

Le CMS constitue un cadre d'engagement et de moyens permettant à une commune d'atteindre les objectifs fixés en matière de production de logements sociaux. Il permet de moduler le taux de rattrapage pour trois périodes triennales consécutives ; taux pouvant être modulé de 33 à 25 %. Il constitue le fondement du bilan triennal.

Le contrat est conclu entre les communes, l'Etat et l'agglomération. Il comporte 3 volets :

- Point de repères sur le logement social sur la commune,
- Outils et leviers d'action pour le logement social,
- Objectifs, engagements et projets pour la période 2023-2025.

A Donges, le pourcentage de logement locatif social s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 15,39 soit 157 logements manquants. Compte tenu de cet écart qui reste important et qui pénalise la commune, celle-ci a donc tout intérêt à signer avec l'Etat et Saint-Nazaire Agglomération un contrat de mixité social permettant notamment de lisser cet effort de rattrapage dans le temps et permettant d'agir dans un cadre d'action partagé.

A l'échelle de Saint-Nazaire agglomération, 5 communes sont aujourd'hui concernées au titre de leurs objectifs de rattrapage en vue d'atteindre le nombre attendu de logements sociaux, La Chapelle-des-Marais, Donges, Pornichet, Saint-André-des-Eaux et Saint-Joachim. Toutes ont exprimé le souhait de s'engager dans la négociation d'un Contrat de Mixité Sociale, même si à ce jour aucun Conseil Municipal n'a encore délibéré. Dès lors, un contrat unique est proposé à l'échelle de l'agglomération comportant 5 volets, un par commune.

Son élaboration s'est appuyée sur le travail réalisé dans le cadre du PLH 2022-2027. Un travail important a été réalisé à l'échelle de la commune, avec l'appui des services de l'agglomération et de l'Etat, permettant d'identifier et de programmer les actions à mettre en œuvre avec les partenaires pour conforter la production de logements sociaux. Un suivi et un bilan annuel seront réalisés pour ajuster au besoin les actions prévues.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de signer avec l'Etat et avec Saint-Nazaire agglomération, un Contrat de Mixité Sociale conformément au projet annexé.

La commission urbanisme – travaux, réunie le 20 juin dernier a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Effectivement, les services de l'Etat, en Loire-Atlantique : la DDTM, nous a questionné, nous, CARENE, sur ce Contrat de Mixité Sociale. Après réflexion, entre maires concernés, nous avons collectivement estimé que, il valait mieux faire preuve et d'afficher une bonne volonté et rentrer dans le dispositif, comme le dit la délibération, pour disposer d'un temps pour lisser notre effort de rattrapage des logements sociaux manquants et de nous permettre d'agir dans un cadre partagé.

Forcément, malgré tous les efforts que nous faisons en faveur du logement social, la hausse du logement privé étant tellement forte, que nos efforts arrivent à peine à maintenir notre taux, par rapport à la période antérieure.

Je disais, l'autre jour, enfin, à ce qui est maintenant l'ancien Sous-Préfet, je lui disais, la semaine dernière, que nous ne pourrions pas, du fait de la forte croissance des logements privés dans la Commune, qui ne se dément pas depuis la fin des années 2000, nous ne pourrions pas atteindre un taux de 25 %, qui provisoirement, est repassé à 20 %, pour des raisons de seuil dans l'aire urbaine. Bref, c'est passé temporairement à 20 %, mais, même à 20 %, nous ne pouvons pas, rapidement, atteindre ce taux de 20 %.

Et, le Sous-Préfet me disait : « Dans ce cas, vous n'avez qu'à interdire tous les permis de construire, sauf ceux des logements sociaux ». Sauf que, nous ne pouvons pas refuser un permis de construire, pour un motif qui n'est pas un motif d'urbanisme, évidemment. Les personnes qui ont des terrains constructibles et sur lesquels des projets compatibles avec le PLUi sont présentés, nous n'avons pas le moyen de les refuser, systématiquement, en tout cas.

Nous pouvons nous opposer à des projets plus grands, en utilisant d'autres volets que le permis de construire, mais, nous ne pouvons pas nous opposer à tout permis de construire. Donc, c'est très difficile de rattraper notre retard, malgré nos efforts.

Sur la période antérieure, nous n'avons pas été en mesure de produire tous les logements sociaux que nous aurions souhaité, pour plusieurs raisons. La première raison, qui est commune à toutes les communes, c'est la crise sanitaire, qui a pendant deux ans, fortement ralenti les études et les travaux.

Et, puis, sur notre Commune, il y a une situation très particulière qui est liée au foncier Total, de la SIPAR, qui a mis un temps, énormément long, avant d'être vendu. C'est par la session, qui est intervenue cette année, que le foncier va être maîtrisé par l'Etablissement Public Foncier, par la CARENE, ou par un bailleur social comme Silène. C'est cela qui va débloquent la situation et permettre la réalisation de projets qui sont attendus depuis longtemps, mais, qui ne pouvaient pas avancer, du fait de ce verrou de la cession par la SIPAR.

La bonne nouvelle, c'est que cette cession est intervenue et que nous pouvons maintenant donner des gages à l'Etat, sur la maîtrise du foncier, qui permettra de réaliser les logements sociaux attendus et annoncés, notamment rue Pasteur, mais pas seulement rue Pasteur. Vous l'avez dans la convention, vous avez l'indication de tous les sites qui permettent de satisfaire les objectifs et même au-delà.

Vous avez l'indication des sites 1, 3, 5, avenue des Herlains, 7, 9, 11, 13, 15, 17, rue Pasteur, et également, un petit site à la Sencie et un nouveau site, rue Jean Jaurès, aux 16, 18 et 20, dont nous allons parler tout à l'heure, ainsi que d'autre foncier, à l'angle de la rue Pasteur-rue de Chateaubriand, qui appartient maintenant à l'Etablissement Public Foncier par la vente assurée par la SIPAR.

Nous avons donc des objectifs réalistes et crédibles, qui nous permettent de rentrer dans cette logique de la convention de mixité sociale. Encore une fois, l'avantage, c'est de montrer que nous sommes favorables au logement social et que nous ne faisons pas partie des communes récalcitrantes, qui préfèrent payer des pénalités, plutôt que de s'engager à respecter ses objectifs.

Nous ne produisons pas assez de logements sociaux, mais ce n'est pas notre choix, c'est une contrainte que nous subissons. Nous sommes tout à fait engagés pour en produire plus, à condition qu'ils soient de qualité, qu'ils soient bien intégrés dans leur environnement, parce que dans le passé, il y a eu des expériences malheureuses. Donc, des logements sociaux de qualité, bien intégrés, pour les Dongeois, qui en ont besoin et « Dieu sait » qu'il y en a sur la liste d'attente.

C'est cela, notre objectif à court et à moyen terme. La convention démontre que nous sommes dans cet effort, partagé avec les autres communes concernées de la CARENE. C'est dans ce sens-là que nous soumettons au vote du Conseil, cette approbation du contrat de mixité sociale.

Madame Christine MISIN

C'est juste une remarque, parce que, en feuilletant la délibération, elle était accompagnée de pièces jointes, qui faisaient état des actions foncières, et il y avait le chapitre pour la société SIPAR, justement. Et, je lis : « Filiale de la société Totale Energies, qui possède plus de 60 logements dans l'agglomération, pour la plupart inoccupés ». Et, effectivement, la plupart sont inoccupés.

Ils sont tellement inoccupés, qu'il n'y a aucun entretien, que ce soit au niveau de l'herbe ou que ce soit au niveau des ronces, et de plus en plus de personnes, se plaignent que cela passe par-dessus les murs que cela atterri chez eux, et les gens ne savent plus à qui s'adresser. S'ils appellent chez Total, Total dit : « Ce n'est pas nous », s'ils appellent la Ville, la Ville leur dit : « Ce n'est pas nous, cela ne nous appartient pas ».

Hé bien, moi, je regrette. Monsieur SIMON, puisque vous êtes Adjoint à l'Urbanisme, je pense qu'il y a des possibilités de faire des choses. Moi, je me souviens, à l'époque d'Annette AUFFRET et de son Adjoint à l'Urbanisme, il y avait eu le cas, d'un local qui était resté fermé, juste en face de l'Hôtel de Ville, depuis plus de 20 ans. C'était un local commercial, qui était fermé, et les riverains s'étaient plaints, qu'effectivement, la végétation atterrissait chez eux, et Madame le Maire avec son Adjoint à l'Urbanisme avaient pris un certain nombre de dispositions pour faire en sorte que ce soit réglé.

Après, la Ville intervient, ou elle intervient auprès des responsables, ou elle intervient directement sur les sites, elle fait l'entretien, et puis après, les factures sont envoyées. Mais, je pense que là, cela représente un certain nombre de maisons et, franchement, enfin moi, j'ai des personnes qui m'ont dit : « Mais là, nous ne savons plus quoi faire ». Vous avez souvent des gens, qui ont un certain âge, et qui sont un peu désœuvrés de savoir ce qu'il faut réellement faire.

Monsieur le Maire

Alors, concernant les logements dont vous parlez, qui étaient abandonnés, c'était la SIPAR qui en était responsable, responsable, mais qui ne les gérait pas. La bonne nouvelle, c'est que ces logements, vous en avez une certaine liste dans la convention, ils sont vendus. Donc, ils sont vendus et maintenant, il y a quelqu'un d'autre, qui est chargé, non seulement d'en assurer le portage, c'est l'Etablissement Public Foncier, mais aussi, d'en assurer maintenant l'entretien, puis la valorisation.

Cela va passer par de la déconstruction, sur la rue Pasteur. Les anciennes maisons des contrôleurs des douanes vont être déconstruites, parce qu'elles n'ont pas des caractéristiques qui permettent de les valoriser telles quelles. Nous connaissons parfaitement, maintenant, l'identité de qui possède quoi. Nous n'aurons pas un interlocuteur à Paris, nous en aurons un localement, c'est la bonne nouvelle.

Quant au fait que certains étaient squattés. « Oui », nous le savons parfaitement, notamment avenue des Herlains, mais pas seulement. Il y en avait d'autres rue d'Alsace, parmi les sites les plus sensibles. Tant que c'était à la SIPAR, les services de Ville et les élus de la Ville, sur le président mandat, c'était le cas, notamment, Rémy KLEIN alertait la raffinerie, non pas pour qu'elle traite le problème, mais pour qu'elle demande à SIPAR de traiter le problème. C'était toujours très compliqué, parce que SIPAR c'est un « Etat dans l'Etat ».

Maintenant, la bonne nouvelle, c'est que les choses vont pouvoir être traitées avec des interlocuteurs locaux, sachant que ce n'est pas forcément à la Ville, de faire le ménage chez tout le monde. C'est au propriétaire de faire les travaux. Nous sommes plus souvent alertés, avec le changement climatique et les risques de sécheresse, par les terrains en herbe, en friche, en ronce, non entretenus, à proximité des maisons, qui présentent des risques d'incendie.

Nous n'avons pas vocation, à faire, nous-mêmes, les travaux sur des terrains privés. Nous mettons en demeure, les propriétaires, de faire eux-mêmes leurs travaux, ou à défaut, de le faire d'office, en leur envoyant la facture. Il y a certaines propriétés et certains jardins, même en centre-ville, où il faut envoyer un courrier recommandé, tous les ans, aux propriétaires qui n'habitent pas Donges, pour qu'ils nettoient et qu'ils entretiennent.

Là, c'est pareil. Concernant les personnes qui seraient gênées par des ronces ou autres et qui vous ont peut-être parlé, elles ne sont pas, à notre connaissance, venues se plaindre en mairie, c'est dommage, parce que c'était ici que nous pouvions leur apporter une réponse. Je pense que vous les inviterez, la prochaine fois, à venir s'adresser aux bonnes personnes ou pour obtenir l'intervention écrite du service urbanisme, auprès des propriétaires. Sachant, encore une fois, que les propriétaires sont mieux identifiés et mieux joignables maintenant, qu'ils ne l'étaient avant.

Madame Christine MISIN

Sincèrement, il y a quelques urgences, quand même, parce qu'il y a vraiment des maisons qui sont dans un état, je dois dire... Les herbes sont vraiment hautes, cela attire les bêtes, enfin, bon, les gens les voient passer sur leur mur, dans leur jardin.

Monsieur le Maire

Comme je vous l'ai dit, il y a des propriétés qui n'appartiennent pas à SIPAR. Je pourrais vous en citer, mais je ne vais pas donner les noms, parce que vous verriez qui est le propriétaire, qui sont en centre-ville, et qui sont également aussi nuisibles au voisinage, par l'absence d'entretien des haies, et les ronces qui dépassent les haies, qui vont chez les voisins. C'est particulièrement désagréable. Sauf, que c'est un problème de droit privé, de droit civil entre propriétaires.

Nous pouvons demander d'intervenir auprès d'un propriétaire récalcitrant, mais, à partir du moment où cela n'impacte pas directement la sécurité, le risque d'incendie ou autre... c'est difficile de rentrer chez quelqu'un pour lui tailler ses arbustes ou ses ronces ou ses haies.

Daniel SIMON me signale que, ce matin, il a signé 12 lettres, de mise en demeure, aux propriétaires qui n'entretiennent pas. Vous voyez que la Ville n'est pas inactive, loin de là. Et, je vous dis, il y a au moins autant de problèmes dans les terrains à la campagne, près des maisons, des parcelles où les propriétaires découvrent qu'ils sont propriétaires. C'est souvent par héritage, qu'ils découvrent qu'ils ont une propriété et quand on leur demande de l'entretenir, ils disent : « Certainement pas ». Sauf qu'à côté, il y a une maison et à côté de cette maison, il y a des ronces, il y a des broussailles, et quand c'est très sec, eh bien les gens ont peur que cela mette le feu à leurs dépendances ou à leurs voitures.

Donc, la Ville est très active et si vous avez des personnes qui vous interpellent, Madame MISIN, invitez-les à venir au service urbanisme, signaler les problèmes pour que l'on puisse faire les courriers de mise en demeure que fait Daniel SIMON.

Monsieur Vincent MIAULT

Sur le sujet, bizarrement, cette semaine, j'ai eu, justement, à intervenir, parce que j'ai été interpellé là-dessus. Alors pas du tout pour les maisons SIPAR, mais pour un particulier qui n'entretenait pas son terrain. Malheureusement, vous dites que les personnes doivent venir en mairie, mais ces personnes-là n'en ont pas la possibilité. Elles sont venues à la mairie, quand elles étaient encore valides, mais, malheureusement, à l'époque, elles n'avaient pas obtenu gain de cause.

Maintenant, elles ont des problèmes. Elles sont relativement âgées, pas loin de 90 ans, et elles ne peuvent plus, allons-nous dire, ou n'ont plus trop l'envie de venir, parce qu'elles pensent, peut-être, que cela ne va pas aboutir. De « guerre lasse », elles en ont parlé à quelqu'un, qui m'en a parlé. J'ai appelé la police municipale, en disant : « Est-ce que vous pouvez faire quelque chose ? » et dans ce cas-là, cela a fonctionné très rapidement.

Mais, il faut savoir que les gens ne peuvent pas se déplacer, tout le temps, et il faut arriver à trouver des moyens pour laisser des messages. Ce n'est pas simple, pour les personnes âgées, de se déplacer.

Monsieur le Maire

Ce que vous dites de positif, Monsieur MIAULT, c'est que, dès que la police municipale a été informée, cela a été très rapide. Vous voyez que la police municipale est particulièrement réactive. Donc, c'est un bon point et cela prouve qu'il ne fallait pas tarder à la saisir, parce que, si elle ne connaît pas les problèmes, elle ne peut pas les régler.

Le téléphone peut jouer son rôle si les personnes ne peuvent pas se déplacer. Elles peuvent téléphoner ou faire appeler quelqu'un.

Monsieur Vincent MIAULT

Ce n'est pas forcément un réflexe.

Monsieur le Maire

Avec Daniel SIMON, je me déplace chez des personnes qui ont des problèmes, justement de ce type-là. Nous allons chez les gens. Il y a des personnes qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, qui nous appellent, et nous allons les voir, tous les deux, Là, nous ferons pareil. Donc, vous voyez, ce qui est satisfaisant, c'est que nos services sont réactifs. C'est une confirmation de ce que l'on savait déjà, mais cela mérite toujours d'être rappelé.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** le Contrat de Mixité Sociale annexé à la présente délibération,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à sa signature.

DELIBERATION N° 9

**RUE JEAN JAURES : CONVENTION D'ACTION FONCIERE
ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE
PERMETTANT D'ASSURER LE PORTAGE FONCIER
DES PARCELLES CADASTREES SECTION BK N° 407-408 ET 409
EN VUE DE PERMETTRE LA REALISATION D'UNE OPERATION DE
LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le 3 juin 2020 était autorisée la division en 5 lots à bâtir d'un terrain s'étendant entre l'avenue de la paix et la rue Jean-Jaurès. Les 2 lots situés avenue de la Paix sont désormais bâtis.

Un promoteur immobilier a récemment porté son intérêt sur les 3 lots restants situés 16, 18 et 20 rue Jean-Jaurès d'une superficie de 1175 m² pour y réaliser un projet d'immeuble collectif sans toutefois concrétiser celui-ci (voir extrait cadastral joint en annexe).

Un tel projet d'initiative privé, sans assurance d'une diversité d'habitat et notamment de création de logement locatif social et nécessairement dense dans une logique de rentabilité financière, apparaît inopportun.

C'est pourquoi la commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Loire-Atlantique pour assurer le portage foncier de ce terrain cadastré section BK 407-408-409 dans le but d'y réaliser une opération de logement locatif social. A cet effet SILENE a été mandatée par la commune pour étudier la faisabilité d'une opération s'inscrivant dans le tissu pavillonnaire existant.

A ce stade précoce, le potentiel estimé du terrain est d'environ 7 logements intermédiaires (superposés) avec un équilibre financier tenable respectant les règles habituelles pour le logement locatif social. Cet ensemble de terrains est à vendre au prix de 142 500 € frais d'agence inclus, soit 117 000 € net vendeur. Compte tenu du prix que SILENE pourrait acheter ce terrain, c'est à dire 90€ par m² de surface plancher suivant la délibération de la CARENE en vigueur, le déficit foncier prévisionnel d'une future opération paraît compatible avec ce qui se pratique habituellement restant inférieur à 15 000 € par logement.

Le conseil d'administration de l'EPF qui s'est tenu le 14 juin 2023 a validé cette opération suivant les conditions financières décrites ci-dessus avec un portage foncier des terrains pouvant aller jusqu'à 8 ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition. Ce portage effectué pour le compte de la commune nécessite la signature d'une convention d'action foncière ainsi qu'une convention de mise à disposition des terrains au profit de la commune.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de signer avec l'EPF de Loire-Atlantique une convention d'action foncière définissant les relations entre la commune et l'EPF pendant la durée du portage et mentionnant les différentes situations pouvant être rencontrées pendant cette durée (convention jointe en annexe). Elle détermine surtout à l'article 4 la manière dont le prix de rétrocession sera calculé et décrit aux articles 5, 6 et 7 l'obligation de rachat par la commune ou par un organisme désigné par ses soins ainsi que la responsabilité financière du bénéficiaire.

Il est également proposé de signer avec l'EPF une convention de mise à disposition de ces terrains au profit de la commune pendant le laps de temps séparant l'acquisition de ceux-ci par l'EPF de leur revente à la commune ou à un organisme désigné par elle (convention jointe en annexe).

La commission urbanisme – travaux, réunie le 20 juin dernier a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il y a quelques temps, quand je parlais des promoteurs, j'en parle souvent, parce que c'est un vrai sujet, je citais, parmi les outils que nous avons pour essayer de freiner leurs ardeurs sur notre Commune, l'Etablissement Public Foncier.

Le fait que l'Etablissement Public Foncier puisse acheter des terrains convoités, pour y faire de la loi Pinel, pour faire du logement de mauvaise qualité, trop dense dans un quartier qui n'est pas approprié, et surtout, en ne faisant pas assez de logements sociaux, et que pour bloquer ce type de projet, il y avait l'Etablissement Public Foncier. Eh bien, voilà, c'est une illustration de ce que je disais.

L'Etablissement Public Foncier va intervenir sur ce projet-là, pour se substituer à un acquéreur du privé, un promoteur, pour porter le foncier, en vue de réaliser un programme beaucoup moins ambitieux, en termes de nombre de logements, ce qui nous voit très bien et en y faisant du logement social, ce qui nous va très bien aussi.

Donc, sur des parcelles qui auraient pu accueillir peut-être 25 logements, je crois que c'était ce qui était envisagé par un promoteur, nous allons en faire 7 au maximum, comme dit Daniel, et du logement social. Ce qui va bien mieux s'intégrer, puisque tout autour, c'est du pavillonnaire, à part la grande maison, l'ancienne maison d'Henri CORMERAIS, mais le reste, ce sont des pavillons. C'était le jardin qui dépendait de la maison à la base. Donc, au moins, nous savons que cela s'intégrera mieux.

En plus, nous sommes dans un secteur PPRT, donc c'est une contrainte supplémentaire et y faire 7 logements, au lieu de 25, ce n'est pas forcément une mauvaise idée.

A l'instant, nous parlions des terrains non entretenus ou mal entretenus, le terrain en question en fait partie, puisque l'année dernière, un pin maritime, qui se trouve sur cette parcelle, s'est brisé. Il est tombé, en limite des palplanches des maisons qui sont situées avenue de la Paix, derrière, mais sans toucher, heureusement, les maisons. Les morceaux du pin maritime sont encore sur le terrain. Ils n'ont pas été débarrassés et l'herbe a poussé, et c'est forcément, une source de nuisances pour les riverains.

Donc, plutôt que d'y faire du béton, y faire, à terme, parce qu'il n'y a pas urgence non plus, un programme adapté, à taille raisonnable, qui s'intégrera mieux dans le quartier. Cela sera certainement un plus, par rapport à la décision actuelle, et un plus, par rapport à ce qui était envisagé par le promoteur. Donc une logique gagnant-gagnant, avec l'intervention de l'Etablissement Public Foncier.

Nous travaillons, de façon coordonnée, avec la CARENE, les bailleurs sociaux et l'Etablissement Public Foncier, pour maîtriser notre développement, et ne pas le subir.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➡ **APPROUVE** le projet de convention d'action foncière ainsi que le projet de convention de mise à disposition à intervenir entre la commune de Donges et l'EPF de Loire-Atlantique, relatives au portage foncier ainsi qu'à la mise à disposition au profit de la commune des parcelles cadastrées section BK 407, 408 et 409 sises rue Jean Jaurès, en vue de la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de ces deux conventions.

DELIBERATION N° 10

RUE LOUISE MICHEL : CESSION DE LA PARCELLE NON BATIE CADASTREE SECTION YK N° 119 A DEUX PROPRIETAIRES RIVERAINS

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

La Commune de Donges possède au lieu-dit les Tainières, entre l'aire d'accueil des gens du voyage et la rue Louise Michel, une parcelle non bâtie cadastrée section YK n° 119 d'une superficie de 965 m².

Ce terrain situé en zone UBa3 au PLUi est entièrement inclus dans un espace boisé classé (EBC) significatif et est de ce fait totalement inconstructible, ce classement interdisant les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Les deux propriétaires riverains de ce terrain résidants au 1 et 3 rue Louise Michel souhaitent en devenir propriétaire.

Celui-ci a été estimé à 9 €/m² par le service d'évaluation domaniale.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de céder ce terrain à Monsieur Tony SUZEAU et à Madame Karine RIVAL d'une part et à Monsieur BELLLOT d'autre part, propriétaires respectivement du 1 et 3 rue Louise Michel au prix de 9 €/m², les frais d'arpentage et de bornage étant pris en charge par les acquéreurs au prorata de la superficie attribuée à chacun, la délimitation exacte entre les deux parcelles vendues étant définie au moment de la division foncière.

La commission urbanisme – travaux, réunie le 20 juin dernier a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je souligne que le terrain est en zone constructible, UBa3, au PLUi, mais il est, néanmoins, inconstructible, parce qu'il est dans un espace boisé classé et dans ce cas, nous ne pouvons pas défricher, évidemment, et nous ne pouvons pas construire. Nous pouvons, simplement, élaguer, entretenir les arbres, mais pas défricher, enlever les souches. Donc, la destination boisée du terrain ne pourra pas être modifiée.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

➡ **APPROUVE** la cession, au prix de 9 €/m², de la parcelle cadastrée section YK n° 119 à Monsieur Tony SUZEAU et à Madame Karine RIVAL d'une part et à Monsieur BELLLOT d'autre part, propriétaires respectivement du 1 et 3 rue Louise Michel après division à la charge des acquéreurs,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature des actes correspondants.

DELIBERATION N° 11
PARTICIPATION DE LA COMMUNE
AUX SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

Pour mémoire, le Conseil municipal a validé par délibération du 20 juin 2012 le principe d'une participation financière de la Ville pour les abonnements de transports scolaires des enfants dongeois fréquentant les établissements scolaires de Donges ainsi que les lycées.

La Commune accorde également une participation aux abonnements de transports scolaires pour les élèves handicapés à l'école primaire scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) ainsi que les collégiens accueillis en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Par délibération du 23 juin 2022, le Conseil municipal a fixé la participation de la Commune aux prix des abonnements des transports scolaires pour la STRAN, seule entité sollicitant désormais la participation de la Commune, compte tenu de l'évolution de l'organisation de ces transports.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la participation communale était de 3 € par mois soit 30 € par an sur les abonnements matelots concernant principalement les élèves des écoles maternelles et primaires de la Commune de DONGES et sur les abonnements Skipper concernant principalement les élèves scolarisés au Collège Arthur RIMBAUD et les lycées de St NAZAIRE.

La STRAN n'a pas prévu d'augmentation des tarifs des titres de transport pour l'année scolaire 2023/2024.

Proposition

Pour l'année scolaire 2023/2024, il est proposé au Conseil municipal :

1- de reconduire le public bénéficiaire de l'aide de la commune pour le transport STRAN, à savoir l'ensemble des enfants dongeois, scolarisés à Donges ou dans une école voisine.

2- de reconduire la participation de la Commune comme suit :

STRAN	Abonnements	Tarifs	Participation communale	Prix pour les familles
Abonnements Matelots 2023/2024	Mensuel	14 €	3 €	11 €
	Annuel	140 €	30 €	110 €
Abonnements Skipper 2023/2024	Mensuel	20 €	3 €	17€
	Annuel	200 €	30 €	170€

1- A noter que dans le cas où l'aide apportée par la STRAN se révèle plus favorable que la participation communale, la tarification solidaire (tarif en fonction du niveau de revenus=quotient familial CAF, trois taux de réduction appliqués : 90 %, 60 % et 30 %), se substituera à l'aide communale de 3 € par mois.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une reconduction des mêmes tarifs. Nous sommes toujours dans la même politique.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Dans la délibération, il faudrait enlever, comme l'a fait, Yveline, à la lecture, la ligne « La Commission Enfance-Petite Enfance du 19 juin dernier, a émis un avis favorable ».

Madame Yveline LECAMP

C'est pour cette raison que je ne l'ai pas lu, tout à l'heure.

Monsieur le Maire

Cela n'a pas été lu, donc cela ne sera pas dans la délibération.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Très bien. Merci.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➡ **APPROUVE** le montant des participations communales telles qu'énoncées ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024,
- ➡ **AUTORISE** le Maire **A PROCEDER** au mandatement des dépenses correspondantes.

DELIBERATION N° 12

CREATION D'EMPLOI DES APPRENTIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Pour mémoire, cette année étaient accueillis :

- Un jeune en 1^{ère} année du CAP jardinier,
- Un jeune en 2^{ème} année du CAP jardinier,
- Un jeune en CAP AEPE – Accompagnement Educatif du Jeune Enfant.

L'accompagnement de ces jeunes dans l'acquisition de nouvelles compétences et d'une autonomie professionnelle tient à cœur aux élus, aux maîtres d'apprentissage et au personnel en général.

Toutefois, il est important de pointer que :

- Les dispositifs de subvention visant à promouvoir le recrutement d'alternants ne sont plus en vigueur pour la fonction publique,
- Le financement de la formation en apprentissage était auparavant pris en charge par l'Etat. Depuis deux années, c'est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), organisme de formation des agents territoriaux, entre autres, qui a pris le relais.

Toutefois, cet organisme informe au 12 juin 2023, que pour l'année 2023-2024, tous les dossiers ne pourront être subventionnés faute d'une enveloppe assez conséquente. 10 000 dossiers sont financés alors même que 18 000 ont été demandés.

Malgré ces éléments contraignant les collectivités à réviser la ventilation de leurs crédits, la commune a souhaité poursuivre son accompagnement dans la formation des jeunes.

Ainsi, à compter de la rentrée prochaine, seront accueillis :

- Un jeune en 1^{ère} année du CAP jardinier,
- Un jeune en 2^{ème} année du CAP jardinier,
- Un jeune en Bachelor Communication (une année en Bac +3).

Le type précis de diplôme préparé sera affiné avec le candidat qui est en cours de recrutement.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Monsieur Mikaël DELALANDE

J'ai une petite question. On nous dit que : « 10 000 dossiers sont financés, alors même que 18 000 ont été demandés ». Sur quels critères, les dossiers de demande seront jugés ?

Monsieur le Maire

Si nous le savions...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Parce que cela semble un peu « opaque ».

Monsieur le Maire

Je ne veux pas être « méchant » avec le CNFPT, mais c'est quand même un organisme de formation, qui a du mal à former, déjà. Il a des coûts de structure considérables. Déjà, pour les centres de gestion, l'efficacité de la dépense publique n'est pas évidente.

Mais, le CNFPT, que j'ai vu, un peu de l'intérieur, à titre professionnel, il m'inspire la plus grande circonspection, quant à l'efficacité. Le CNFPT bénéficie de participations sur notre masse salariale.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire

Quand nous demandons au CNFPT d'organiser des formations, pour lesquelles nous avons déjà payé.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Oui, c'est un droit.

Monsieur le Maire

On ne trouve pas, qu'est-ce que vous voulez !

Donc 10 000 dossiers pour 18 000 demandes. Eh bien « oui ».

Mais, encore une fois, ce transfert de compétence vers le CNFPT, c'est encore quelque chose qui est négatif, c'est négatif.

Les dispositifs de subventions qui visaient à promouvoir le recrutement d'alternants ne sont plus en vigueur pour la Fonction Publique. Nous ne sommes plus dans le droit commun. Donc, c'est à nous de nous débrouiller avec le CNFPT, autant dire avec nous-mêmes.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Est-ce que nous pouvons les interroger sur leurs règles de répartition ?

Monsieur le Maire

« Oui », nous le pouvons toujours.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Ce serait intéressant d'avoir la réponse.

Monsieur le Maire

La réponse risque d'être très très compliquée.

C'est noté.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A SIGNER** tout document relatif à ce dispositif.

DELIBERATION N° 13

CREATION DE POSTES PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Plusieurs évolutions sont à étudier.

Au niveau de la **direction enfance, jeunesse et propreté** :

Le départ de la directrice actuelle est acté au 1^{er} août 2023.

La candidate retenue pour lui succéder prendra ses fonctions au 21 août prochain.

Aussi, il convient de créer un poste d'attaché à temps complet à date d'effet au 1^{er} juillet 2023.

En parallèle, il est prévu la suppression du poste d'attaché principal précédemment occupé jusqu'au 1^{er} août 2023.

Au niveau des services **affaires scolaires** (gestion inscriptions enfance, jeunesse) **et secrétariat général** :

Suite à mobilité interne et réorganisation d'activités, il a été validé, au début de l'année 2023, de créer un poste de gestionnaire administratif polyvalent présent au sein des services affaires scolaires et secrétariat général à hauteur d'un 70-30 %.

Afin de fiabiliser et entériner cette organisation, six mois de mise en pratique ont été évalués. Un placement en stage est proposé à l'agent en poste à date d'effet du 1^{er} juillet 2023.

Un poste d'adjoint administratif à temps complet est donc demandé à la création.

Au niveau du **service social** :

Afin de proposer un service plus adapté aux usagers du service social, un poste de chargé d'accueil de 1^{er} niveau a été créé en début d'année 2023.

A compter du 1^{er} août prochain, il sera pourvu par un agent titulaire.

Cette personne sera présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un poste d'adjoint administratif temps non-complet 28 heures hebdomadaires est donc demandé à la création.

Au niveau du **multi-accueil** :

Une auxiliaire de puériculture à temps non-complet a formulé une demande de mise en disponibilité au 30 août prochain.

Dans l'optique de la mise à jour des plannings des auxiliaires petite-enfance en août prochain, démarche visant à faire circuler les intervenantes sur tous les niveaux identifiés : bébés, moyens et grands, le temps de cet agent a été proposé à deux agents actuellement à temps non-complet 28 heures hebdomadaires. Ces dernières passeront donc sur des organisations à temps complet.

Les agréments étaient en adéquation avec l'attendu, ces 14 heures seront réparties sur l'emploi du temps d'agents appartenant au cadre d'emplois des agents sociaux et non des puéricultrices.

Leurs postes initiaux sont donc présentés à la suppression à la date de la mise en œuvre du nouveau planning.

Pour rappel, deux profils exercent au sein de l'établissement : des agents diplômés d'Etat en Puériculture et des agents diplômés du CAP Petite Enfance. En fonction du diplôme présenté, l'agent exerce au sein du cadre d'emplois des agents sociaux ou des auxiliaires de puériculture (sous réserve du passage du concours).

Concernant les **avancements de grade 2023**, cinq dossiers seront étudiés, en septembre, avec les représentants du personnel.

Dans l'attente de cette rencontre, les postes sont créés pour permettre, à terme, une nomination avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023.

Ils sont les suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Un poste n'est pas demandé à la création car il était déjà présent, en attente, dans le tableau des effectifs.

Pour l'ensemble de ces évolutions, des mentions explicatives sont placées dans le tableau des effectifs mis à jour.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la création de :

- 1 poste d'attaché à temps complet au 1^{er} juillet 2023,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet au 1^{er} juillet 2023,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non-complet 28 heures hebdomadaires au 1^{er} juillet 2023,
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2023,
- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2023,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2023,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2023,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} juillet 2023.

Et la suppression de :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet au 1^{er} août 2023,
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non-complet 28 heures hebdomadaires au 1^{er} septembre 2023,
- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non-complet 28 heures hebdomadaires au 1^{er} septembre 2023,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure à temps non-complet 13 heures hebdomadaires au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

25 POUR

Et

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

➡ **DECIDE** la création/suppression de ces postes aux dates indiquées,

➡ **ENTERINE** la mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire

J'apporte une information concernant l'accompagnement des enfants déclarés auprès du FIPHFP sur le temps de pause méridienne.

Même si les textes de référence ne sont pas complètement entérinés, en écho aux jurisprudences, la collectivité assume, depuis un an et demi, la charge salariale des agents encadrant individuellement des enfants déclarés auprès du FIPHFP.

Ce FIPHFP, c'est le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Désormais, trois enfants sont accompagnés par des personnels formés et exerçant, par ailleurs, les missions d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps scolaire.

Selon les préconisations de la MDPH, le temps alloué tourne entre 45 minutes et 1 heure par journée scolaire.

C'est donc, une information.

DELIBERATION N° 14

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LOUIS MONTFORT CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE DE BMX

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Exposé

Louis Montfort, âgé de 9 ans, est actuellement 4^{ème} au classement général du championnat régional des Pays de La Loire de BMX (catégorie U11).

Après avoir participé au Trophée de France à Châlette-sur-Loing (Loiret) les 17 et 18 juin dernier, il est qualifié pour le championnat d'Europe à Besançon (Doubs) du 07 au 09 juillet et pour le championnat du Monde à Glasgow (Ecosse) qui aura lieu du 05 au 09 août prochain.

Proposition

Compte-tenu du haut niveau de leur fils, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer à ses parents, M. et Mme Montfort demeurant 16, rue Lucie Aubrac 44480 DONGES, une subvention exceptionnelle de 500 € à titre de contribution financière à sa participation aux championnats d'Europe et du Monde de BMX de juillet et août à Besançon et à Glasgow.

Cette somme sera imputée au chapitre 67 du budget général.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je pense que tout est dit. C'est quelque chose d'exceptionnel, mais qui, je pense, se justifie parfaitement.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **DECIDE** d'octroyer à Monsieur et Madame Montfort demeurant 16, rue Lucie Aubrac 44480 DONGES, une subvention exceptionnelle de 500 € à titre de contribution financière à la participation de leur fils, Louis Montfort, au championnat d'Europe à Besançon (Doubs) du 07 au 09 juillet 2023 et au championnat du Monde à Glasgow, en Ecosse qui aura lieu du 05 au 09 août 2023.

DELIBERATION N° 15

MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN ET POUR DIRE « STOP » AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Les associations départementales des Maires que sont l'Association des Maires de Loire-Atlantique (AMF 44) et l'Association des Maires Ruraux (AMRF 44), souhaitent exprimer leur soutien total et leur solidarité à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin, mais aussi dénoncer collectivement les menaces et violences que subissent les élus locaux au quotidien, **par l'adoption dans les communes et intercommunalités d'une motion commune de soutien**.

Dernièrement encore, un élu d'Herbignac, Ibrahim MAKO OLOW a été insulté, menacé et frappé par trois jeunes pour leur avoir demandé de stopper un rodéo, mettant en danger les habitants. Ce comportement n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire

J'ajoute que le Maire et Conseiller Départemental de Vertou, Rodolphe AMAILLAND, a été projeté dans un fossé, par des personnes, un groupe de gens du voyage, qui voulaient occuper un terrain communal. Il a voulu, seul, leur signifier qu'il y avait un terrain mieux approprié ailleurs. La discussion, malheureusement, a mal tournée et il a été jeté dans un fossé.

Donc, il a eu le soutien, évidemment, de ses collègues de Nantes-Métropole et du secteur, mais, je pense qu'il faut le souligner.

Puis, si nous cherchons, cela n'arrête pas. C'est une épidémie de violence contre les maires, mais, aussi, contre d'autres élus que les maires, cela peut-être des adjoints, ou des conseillers. Donc, c'est important de se positionner.

Je vais donc lire la motion proposée par l'AMF 44 et l'AMRF 44 :

« La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités des élus locaux de Loire-Atlantique, unie, souhaite rendre hommage à leur collègue, Maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici, la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'État.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de la société à résoudre à une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint qui l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénale, tout doit être mise en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction des maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tout confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, ne réitérons publiquement notre plein et entier soutien et Yannick MOREZ. Encore une fois, rien de justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de toute élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'État, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apportés les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux. J'ai envie de dire : « Y compris et surtout sur les réseaux sociaux ».

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement. »

Monsieur le Maire

Donc, voici la lecture proposée par les maires de Loire-Atlantique et les maires ruraux. Je n'ai rien à ajouter à ce texte, qui est particulièrement clair et exhaustif. Ce que je rajoute, c'est que, mon inquiétude serait la banalisation de la violence. Il suffit d'aller voir les informations, de se renseigner, pour voir que tous les jours cela continue et il n'y pas d'élus plus ou moins exposé.

Hier soir, à la Fête de la Musique, le Maire de Toulouse, Jean-Luc MOUDENC, et quatre autres élus, sont allés, vers 20h30, écouter les concerts qu'il y avait dans le centre-ville de Toulouse, comme ils le faisaient habituellement. Ils se sont vus cernés par une horde d'une centaine de personnes extrêmement violentes, avec des menaces de mort et tout le reste... selon le folklore sinistre habituel. Cela se rajoute encore.

Le Maire de la Cinquième Ville de France, Président de la Métropole Toulousaine est, lui-aussi, sujet à ce genre de menaces, d'agressions... On a beau dire : « Il n'y a pas mort d'homme », mais on commence par brûler les livres, après, on finit par brûler les maisons, comme à Saint-Brévin, et après, on brûlera les gens.

Donc, la situation est grave. Il n'y a pas les « bons » et les « méchants ». Les élus ont le droit d'être critiqués, ils ne sont pas exempts de critiques, et « Dieu sait » si le droit de critique est exercé, très, très, très largement. Mais, ce n'est pas cela qui est en cause.

Ce sont les menaces et les injures. Nous sommes au-delà de la diffamation. Nous sommes dans les pressions et les injures, et puis, cette déviance de notre société où le narcissisme des individus prétend faire plier l'intérêt général, parce que l'intérêt général, ce n'est plus rien. Le Maire incarne l'intérêt général, l'élu incarne l'intérêt général. La République, l'Intérêt Général, ce sont des notions qui ont disparu. Maintenant, c'est : « moi, moi, moi... » et les autres....

Donc, c'est cette déviance de notre société, amplifiée par les réseaux sociaux, qui ne sont pas à l'origine, mais qui jouent un rôle amplificateur, un rôle viral, cela répand les pires horreurs, à une vitesse, digne de la lumière. Tout cela, c'est extrêmement inquiétant.

Je pense que cela nécessite une réponse ferme et unanime, parce qu'il n'y a pas d'alternative à la démocratie. S'il n'y a plus d'élus, si l'on veut « abattre » tous les élus, parce que « tous pourris » ou autre chose comme cela, il n'y aura plus d'élus et nous ferons l'apprentissage de la dictature.

Je pense que ceux qui ont vécu la dictature s'en souviennent. Nous voyons les souvenirs qu'en ont gardé les Allemands de l'Est, et pas seulement, tous ceux qui se sont libérés en 1989. La dictature, c'est beaucoup moins positif que la démocratie imparfaite. Mais, la dictature parfaite, c'est quelque chose de particulièrement inquiétant et puis, le problème, c'est qu'il n'y a pas de marche arrière. Voilà.

Monsieur Vincent MIAULT

Nous nous associations complètement à cette motion.

Néanmoins, je voulais revenir sur deux choses.

Tout d'abord, dans un paragraphe, il est question de « ... débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent ». Au sortir d'une crise, pendant cet hiver et ce printemps, assez profonde, avec la « réforme des retraites », nous pouvons aussi entendre le fait qu'il y ait une population qui ne comprenne pas pourquoi « on s'est moqué d'eux » en fait. Après, chacun sera juge de savoir d'où part la violence, pour ce cas-là. Parce que, je pense que, dans tous ces faits-là, aussi, il y a un ras-le-bol de beaucoup de choses et il faut faire attention à cela.

Par contre, moi, ce qui me gêne beaucoup, c'est que c'est une motion de soutien à Yannick MOREZ et à aucun endroit, on ne cite l'extrême droite et, l'appartenance à l'extrême droite, des personnes qui se sont déclarées contre le Cada (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) à Saint-Brévin.

Pour une motion de soutien, je trouve dommage que l'on ne condamne pas, plus fermement, cela, dans cette motion à Monsieur MOREZ, et par rapport au fait que ces gens-là sont prêts à cela. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire

Nous avons reçu cette motion de l'AMF. Elle a été approuvée par les Instances de l'AMF 44, donc, voilà. Après, que l'on ne cible pas les personnes...

La bonne nouvelle, c'est que deux personnes ont été interpellées, dans le cadre de l'enquête. Donc, nous allons voir à quelle mouvance, ils appartiennent. Déjà, nous allons si ce sont eux et à quel mouvement ils appartiennent.

Moi, je n'ai aucun problème à condamner l'extrême droite, si c'est l'extrême droite qui a fait cela. Il y a des présomptions. Malheureusement, s'il n'y avait qu'un seul camp extrémiste qui commettait des violences, ce serait simple. Sauf, que ce ne sont pas forcément des politiques qui commettent les violences.

Le Maire de Signes, qui est mort, dans le Var, écrasé par un véhicule, alors qu'il y avait un dépôt sauvage de déchets, dans un chemin. Le Maire de Signes est mort, il y a quelques années. On n'en parle plus, mais on en a parlé, au moment où s'est arrivé. C'est un Maire, qui est mort dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il était en train de constater un dépôt sauvage de déchets. Cela pourrait très bien arriver dans une de nos communes.

Là, ce n'était pas forcément un camp politique, ce n'était pas une démarche politique. C'était une entreprise de BTP, malhonnête, comme il peut y en avoir dans nos territoires, qui était en train de faire un dépôt sauvage.

Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas un camp de « gentils » et un camp de « méchants ». La violence est généralisée. Elle n'est pas seulement politique, elle peut être individuelle, elle peut être politique, elle peut être de tous les champs politiques. Tous les extrêmes se rejoignent, c'est connu.

Il y a une violence généralisée. On s'en inquiète, enfin, je crois qu'il faut s'en inquiéter, parce que, si l'on passe du débat, comme on le fait ce soir, à l'absence de débat, les problèmes se régleront dans la rue et ce sera les plus nombreux qui l'emporteront. Mais, pas les plus nombreux aux élections, ce sera les mieux armés. Mais, c'est cela. Il n'y a pas d'alternative.

La démocratie, c'est justement essayer de pacifier les conflits, pour faire en sorte qu'il y ait des débats et que, ceux qui ne remportent pas le vote, acceptent qu'il y ait une majorité qui l'emporte. Mais, si l'on n'accepte plus cette règle, tout est possible. A partir du moment où l'on utilise la violence, tout le monde aura le droit d'utiliser la violence. Il n'y a pas « la bonne violence » et « la mauvaise violence ».

On ne peut pas dire : « moi, j'ai le droit d'être violent, parce que ma cause est meilleure que celles des autres », parce que tout le monde pense qu'il a une cause meilleure que celles des autres et, à partir du moment, où l'on ouvre la porte de la violence légitime, parce que « moi, j'ai le droit » et « vous, vous n'avez pas le droit », alors là, c'est terminé.

Vous l'avez dit vous-même, Monsieur MIAULT, en parlant des chasseurs. Donc, il n'y a pas « la bonne violence » ou « la mauvaise violence ». Quand on prend en otage, des élus, c'est déjà un signe.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je rejoins aussi tout à fait la motion, et le fait de dire « stop » aux violences faites aux élus.

Ce que je regrette un peu, dans ce texte, en fait, c'est que, c'est énormément tourné vers les droits de protection du maire et de quelques personnes, et non pas, les devoirs également.

Il y a une remarque, comme quoi, c'est aussi en interne. Il est important aussi, de se rappeler, à chacun d'entre nous, qu'en tant qu'élus, nous nous devons aussi de nous respecter les uns et les autres et nous nous devons de respecter la population. Nous l'avons vu parmi quelques conseils municipaux, ici, que ce n'est pas toujours le cas.

Donc, c'est un rappel aussi à ce devoir que nous avons, à chacun d'entre nous, vis-à-vis des autres, qu'il soit élu ou pas.

Monsieur le Maire

Effectivement, Ghislain. Mettre en cause un agent de la Ville, en donnant son nom, en le livrant en pâture, dans un Conseil Municipal, ce n'est pas terrible...

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je ne parlais pas que de ce soir.

Monsieur le Maire

« Non », mais, nous en avons eu, une illustration en « live », donc, cela aurait été dommage de ne pas en parler !

Monsieur Alain PABOIS

Merci, Monsieur CHENEAU, d'en remettre une couche là-dessus, c'est bien. Mais, nettoyer devant votre porte, avant de dire quelque chose.

Monsieur le Maire

Monsieur PABOIS, on vous laisse débattre avec vous-même, je pense que cela vous intéresse...

Ce que je voudrais dire, c'est que la motion, qui nous a été présentée, a été faite, de façon consensuelle, au sein de l'Association des Maires. Donc, elle nous est présentée comme cela. Voilà.

Ce que je souhaite, c'est que nous fassions preuve d'un esprit de responsabilité, en adoptant cette motion, comme le font les autres communes. Elle me paraît assez complète, même si l'on peut chercher « la petite bête », en disant : « Oui, mais on ne parle pas de cela... ».

Quand nous parlons d'exemplarité des élus, ce n'est pas l'objet. Ce ne sont pas les élus qui sont les auteurs de violence là, ce sont les élus qui sont victimes.

L'exemplarité des élus, justement, c'est quelquefois vis-à-vis du personnel. Je le redis, c'est vis-à-vis du personnel. C'est important que les élus se comportent bien aussi vis-à-vis de leur personnel. Voilà. Tous les élus...

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion présentée.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **ADOPTE** la motion de soutien à Yannick MOREZ, maire de Saint-Brévin et pour dire stop aux violences faites aux élus.

DELIBERATION N° 16

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des opérations de déclarations d'intention d'aliéner prises depuis le Conseil Municipal du 11 mai dernier :

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Demandeur	Bien		Adresse du Bien	Surface Parcelle	Surface Utile copropriété	Prix de vente	Acquéreur	Date de décision	Décision
									Com			
IA 044 052 23 00041	18 avr. 2023	Madame GRIMAUT Josiane 7 route de Crossac 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		60 rue des Marais	403		115000	GRIMAUT Tony	2 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UHa1	AC 173							
				UHa1	AC 371							
				UHa1	AC 373							
IA 044 052 23 00042	18 avr. 2023	Monsieur LEROUX Christophe 22 rue du Maroc 29270 29270	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Non bâti		21 rue René Guy Cadou	778		85000	LE LUDEC née COCHARD Delphine	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa3	YE 510							
IA 044 052 23 00042	18 avr. 2023	Monsieur LEROUX Christophe 22 rue du Maroc 29270 29270	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Non bâti		21 rue René Guy Cadou	778		85000	LE LUDEC Yann	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa3	YE 510							
IA 044 052 23 00043	18 avr. 2023	Monsieur HOUEE Marvin 19 Bis rue René Guy Cadou 44480 44480	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Non bâti		rue René Guy Cadou	404		1	LE LUDEC née COCHARD Delphine	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa3	YE 485							
IA 044 052 23 00043	18 avr. 2023	Monsieur HOUEE Marvin 19 Bis rue René Guy Cadou 44480 44480	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Non bâti		rue René Guy Cadou	404		1	LE LUDEC Yann	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa3	YE 485							
IA 044 052 23 00044	18 avr. 2023	Monsieur LENOUEVEL HENRI 4 RUE GABRIEL FAURE 44600 44600	RENAULT & RIZZO Notaires	Bâti sur terrain propre		7 RUE DU COLONEL BOUCHER	430		135000	NORET Charles	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa1	BI 477							
IA 044 052 23 00044	18 avr. 2023	Monsieur LENOUEVEL HENRI	RENAULT & RIZZO Notaires	Bâti sur terrain propre		7	430		135000	DOSSET EPOUSE NORET	23 mai 2023	Pas d'acquisition

		4 RUE GABRIEL FAURE 44600 44600		PLU	Numéro parcelle	RUE DU COLONEL BOUCHER				Christèle		
				UBa1	BI 477							
IA 044 052 23 00045	20 avr. 2023	Madame YARDIN Alexandra 3 Passage du Nord 44480 44480	OFFICE NOTARIAL DE L ETOILE	Bâti sur terrain propre		Passage du Nord	4985	84.04	200000	LEBORNE Maeva	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa1	BM 1112							
				UBa1	BM 893							
				UBa1	BM 895							
IA 044 052 23 00045	20 avr. 2023	Madame YARDIN Alexandra 3 Passage du Nord 44480 44480	OFFICE NOTARIAL DE L ETOILE	Bâti sur terrain propre		Passage du Nord	4985	84.04	200000	ERARD VINCENT	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa1	BM 1112							
				UBa1	BM 893							
				UBa1	BM 895							
IA 044 052 23 00046	20 avr. 2023	Monsieur GANDON David 118 chemin du Millet 44310 44310	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		rue des Herlains	7340	41.81	106500	Indéfini	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UBa1	YE 94							
				UBa1	YE 95							
IA 044 052 23 00047	20 avr. 2023	Monsieur LATCHMANSING François La Plaine Simonière 97118 97118	ENTRE LOIRE ET VILAINE	Bâti sur terrain propre		45	152		100000	CORBIN Clément	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UAa2	BI 174							
IA 044 052 23 00048	20 avr. 2023	Monsieur JUBIN Didier 724 LA SENCIE 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre		724 LA SENCIE	1920		204000	BLANCHET Océane	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UHa1	ZN 288							
				UHa1	ZN 289							
				UHa1	ZN 290							
IA 044 052 23 00048	20 avr. 2023	Monsieur JUBIN Didier 724 LA SENCIE 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre		724 LA SENCIE	1920		204000	JOYEAU Sullyvan	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU	Numéro parcelle							
				UHa1	ZN 288							
				UHa1	ZN 289							
				UHa1	ZN 290							
IA 044 052 23 00049	21 avr. 2023	Monsieur BAILLARD Ludovic	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		12	415		169900	GUITTER Alexandre	23 mai 2023	Pas d'acquisition

		12 rue de Provence 44480 44480		PLU UBa1	Numéro parcelle BM 335	rue de Provence						
IA 044 052 23 00049	21 avr. 2023	Monsieur BAILLARD Ludovic 12 rue de Provence 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		12	415		169900	DESMARS Léa	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU UBa1	Numéro parcelle BM 335	rue de Provence						
IA 044 052 23 00050	25 avr. 2023	Monsieur DE VOS BERNARD 12 rue de la Chézine 44480 44480	BAUCHET	Bâti sur terrain propre		12	886		130000	BUSSON TANGUY	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU UHa1 UHa1	Numéro parcelle ZM 258 ZM 88	RUE DE LA CHEZINE						
IA 044 052 23 00051	26 avr. 2023	Monsieur CHAUVIN Cédric 102 chemin de la Diguenaïs 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre		102	1095		263788	BORDELAIS Clément	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU UHa1	Numéro parcelle ZE 618	LA CROIX D'ER						
IA 044 052 23 00051	26 avr. 2023	Monsieur CHAUVIN Cédric 102 chemin de la Diguenaïs 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre		102	1095		263788	MABY-RAUD Auriane	23 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU UHa1	Numéro parcelle ZE 618	LA CROIX D'ER						
IA 044 052 23 00052	2 mai 2023	Monsieur HOULLIOT Marcel 6 rue des Métairies 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre		6	508		189000	De PAULE Quentin	2 mai 2023	Pas d'acquisition
				PLU UBa1	Numéro parcelle BH 362	rue des Métairies						

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des opérations de déclarations d'intention d'aliéner présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire

Pour la dernière question, je vais, sans doute, céder la parole à Monsieur MIAULT.

Monsieur Vincent MIAULT

J'espère que la formulation vous aura convenu.

« Lors d'un précédent conseil, nous avons évoqué la problématique rencontrée au lieu-dit « Le Tertre Casso ». Sur une parcelle agricole, un remblaiement sauvage, extrêmement conséquent, a eu lieu et s'est soldé par un rehaussement du terrain de 3 mètres au point initialement le plus bas. Cette initiative condamnable a fait l'objet d'une procédure dont nous aimerions connaître les derniers développements, voire les conclusions. A ce jour que pouvez-vous nous apporter comme précisions sur ce dossier ? ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Donc, Jean-Paul ROULET a appelé la Capitaine MORVAN, de la gendarmerie de Montoir, pour savoir, mais il n'a pas pu la joindre, avant le Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Paul ROULET

Nous attendons le résultat du Tribunal.

Monsieur le Maire

Donc, des auditions ont eu lieu, parce qu'il y avait une entreprise de maçonnerie de Guérande, qui avait été prise en photo, pour les rotations des camions venant faire ces dépôts sauvages. Donc, il y a eu une enquête préliminaire, qui a été menée par la gendarmerie de Montoir. Maintenant, c'est au Parquet.

Et, comme je l'ai déjà dit, les délais d'enrôlement, alors l'enrôlement, cela veut dire « le délai de mise à l'audience ». Les délais sont très longs à Saint-Nazaire. La Procureure nous l'a dit, il y a un parquetier, un magistrat du Parquet, qui est chargé spécialement de ces infractions au Code de l'Urbanisme.

Néanmoins, il est sur un territoire, qui est beaucoup plus large que celui de la CARENE. Le ressort du Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire comprend aussi, le territoire de la Presqu'île Guérandaise et aussi le Pays de Pontchâteau, Savenay et le Sud-Loire. Vous imaginez toutes les infractions qu'il y a au droit de l'Urbanisme, sur tout ce territoire.

Donc, cela fait qu'il y a des délais qui sont trop longs. C'est, ce dont on parle, dans la motion précédente. C'est l'absence de réactivité de la Justice et l'absence de gravité. Le côté trop léger des peines qui sont infligées aux auteurs, quand ils sont reconnus coupables. C'est cela, le problème.

Mais, donc, nous, nous avons fait le nécessaire très rapidement, au mois de février 2022. Depuis, l'enquête a eu lieu, et maintenant, les prévenus vont être renvoyés devant le Tribunal Correctionnel. Nous espérons que les dispositions prévues par le Code de l'Environnement, pour condamner les auteurs à rétablir les lieux dans leur état antérieur soient appliquées.

Il y a une entreprise de maçonnerie, qui a une dizaine de salariés, qui travaille sur la Presqu'île Guérandaise... Nous parlions de la carrière de la Clarté, tout à l'heure, à Herbignac, c'est ce type de gravats qui seraient destinés à aller dans cette carrière de la Clarté. En plus, pour une entreprise de Guérande, cela paraît assez proche.

Plutôt que de payer le dépôt en décharge à la Clarté, ils préfèrent les déposer à Donges, sur des terrains privés, avec la complicité du propriétaire. Donc, maintenant, il faut « taper » au portefeuille de l'entreprise, c'est ce que j'espère. Je ne compte pas sur la solvabilité des propriétaires du terrain, évidemment, ce n'est pas là où se trouve la solution. Mais, si l'on peut dissuader les entreprises malhonnêtes, qui font ce genre de pratique, « oui ».

Monsieur Vincent MIAULT

Alors les dissuader, pour éviter que cela ne recommence, pourquoi pas. En les « frappant » fort, peut-être qu'elles vont comprendre qu'il faut qu'elles arrêtent.

Néanmoins, sur le terrain cité, EDF a posé un compteur, la CARENE a apporté l'eau et a validé l'assainissement, je vous mets « le billet » qu'avant l'hiver, il y aura des caravanes sur le terrain.

Tout est prévu, il y a l'eau qui arrive par emplacement, c'est un mini-camping. Il y a l'eau, l'électricité, tout est prévu et tout est prêt. Que va-t-on faire, en attendant que le Tribunal décide ? Est-ce que nous laissons ces gens-là s'installer ? Que ferons-nous demain, s'ils sont là ? Nous n'irons pas les déloger.

Monsieur le Maire

Ils sont sur un terrain agricole, au PLU. Donc, nous avons un autre levier, qui est celui de l'application du Code de l'Urbanisme et de ses dispositions pénales. S'il y a un mobil-home qui arrive, le mobil-home sera en situation illicite.

Intervention de Monsieur MIAULT sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Parce que la CARENE a validé les assainissements, de la même façon qu'elle l'a fait sur des terrains agricoles, je dis bien agricoles, à l'Auviais, et vous le savez très bien.

Intervention de Monsieur MIAULT sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Ah non, mais vous étiez conseiller municipal, quand....

Intervention de Monsieur MIAULT sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Vous étiez conseiller municipal...

Intervention de Monsieur MIAULT sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Non, mais, ils étaient déjà arrivés.

Intervention de Monsieur MIAULT sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Quand ils sont arrivés, vous étiez là.

Intervention de Monsieur MIAULT sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Vous étiez arrivé. Mais, après, le propriétaire des terrains leur a vendu. Vous connaissez bien l'histoire.

Intervention de Monsieur MIAULT sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

La bonne nouvelle, enfin la bonne nouvelle..., c'est que nous avons une tentative de « cabanisation », près des Six Croix, qui est très visible de la route qui descend vers la Sencie, avec un terrassement qui a commencé en parfaite illégalité. Celle qui a acheté le terrain agricole, pour y implanter, forcément, des caravanes, est venue réclamer un branchement à la mairie, qui lui a été refusé. Elle a pris un avocat, elle a saisi le Tribunal Administratif et elle a perdu. Voilà.

Ce n'est qu'une première bataille, parce que, même sans réseaux, ils vont quand même essayer de s'implanter, puisqu'ils ont déjà fait le terrassement. Tout le monde le voit. C'est derrière le distributeur de pizzas, qui se trouve de l'autre côté du village d'entreprises, derrière la Billiais, juste à toucher l'ancienne maison de Monsieur GERARD, à la Billiais.

Donc là, ils ont perdu. Ils n'auront pas les réseaux, jusqu'à plus ample informé. Mais, il ne faut pas se cacher, que les propos sont, quand même, très virulents. Ce sont des gens qui veulent tout. Je ne me suis pas privé, devant le juge au Tribunal Administratif, de les remettre en place, parce que tout leur est dû...

Le droit de l'Urbanisme, il ne faut pas l'appliquer, parce que nous, « nous avons le droit », « en gros », parce que nous, nous voulons nous sédentariser, donc il faut bien « nous laisser le droit » et c'est « les droits de l'homme » et compagnie.... Je peux vous dire qu'ils ont entendu « parler du pays » et je suis content, parce que le juge nous a suivis. Après, comme je vous l'ai dit, ce n'est qu'une étape. Il faut rester très vigilants et il va falloir continuer.

Mais, quand nous parlions des attaques contre les élus, moi, j'ai été témoin, justement, avec Viviane BOSSE-PERUS, car elle était présente, elle a été agressée verbalement. Elle n'en parle pas, parce que... voilà. Mais, moi, j'ai été témoin que, ces gens-là, sont venus raconter n'importe quoi.

Intervention de Madame Viviane BOSSE-PERUS sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Donc, cela fait partie des violences, les volontés de ne pas respecter les règles d'urbanisme. Voilà.

Moi-même, j'étais allé sur l'ancien camping, avec Daniel SIMON, l'année dernière, eh bien, c'était « folklorique » aussi...

Madame Viviane BOSSE-PERUS

Donc, ils m'ont agressée verbalement, et aussi, en plus, lorsque je les ai invités à rentrer dans le bureau de Monsieur le Maire, qui était présent en mairie. Parce qu'il y a eu deux agressions, en réalité, une en extérieur et une autre, en mairie.

Ils sont revenus et il y a une personne qui est venue en mairie, pour essayer de discuter, parce que j'avais porté plainte, et là, verbalement, elle a proposé « le petit billet », en disant : « Oh, mais, Monsieur le Maire, il faut oublier, on va vous proposer « le petit billet ». Et, bien entendu, la réponse a été très rapide.

Monsieur le Marie

La réponse a été cinglante.

Madame Viviane BOSSE-PERUS

« Oui », très rapide.

Monsieur le Maire

Donc, voilà, sur cette question.

Monsieur le Maire

Nous avons épuisé les questions à l'ordre du jour. Je lève la séance et je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne nuit.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN
